

RiskAssur

La Maîtrise des Risques

hebdo

Hebdomadaire
Site : <https://www.riskassur-hebdo.com>
ISSN RiskAssur : 1632-3106

Commentaire
L'assurance
de la responsabilité civile
des associations
et de leurs membres

Indices
Assurance vie août 2016
la collecte nette est
de seulement
500 millions d'euros

Edito
Finance verte
et développement
économique
de l'activité mondiale

Numéro 461 du Vendredi 30 septembre 2016

Finance verte et développement économique de l'activité mondiale

Le dernier G20 a placé la finance verte au centre des stratégies de développement économique de l'activité mondiale.

Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales des Etats membres du G20 sont de plus en plus convaincus que la « finance verte » qui correspond au financement de la croissance durable pour l'environnement, sera désormais au centre des stratégies de développement économique des nations.

Rappelons que le G20, qui vient de se réunir en Chine près de Pékin, comprend les 19 pays les plus industrialisés au monde, plus l'Union européenne.

Le fait de s'être réuni en Chine n'est pas un hasard et a conduit à cette prise de conscience par les financiers des Etats membres du G20.

Il était acquis que les dirigeants et les financiers de la Chine sont les premiers à reconnaître qu'ils doivent protéger l'environnement, envahi par la pollution plus qu'ailleurs.

Cette évolution s'impose avant que leur pays n'obtienne le statut de pays à revenu élevé, ce qui le place à l'avant-garde du mouvement pour une finance internationale verte.

Le modèle de développement économique classique d'antan ne faisait pas grand cas de la protection de l'environnement, mais sans l'ignorer pour autant.

La protection de l'environnement arrivait après les autres préoccupations, ce qui explique que malgré la croissance spectaculaire du revenu mondial, le Programme des Nations unies pour l'environnement déplore une baisse du capital naturel dans 127 pays sur 140, au cours du siècle dernier, ce qui mérite une explication.

Il se trouve que le capital naturel, dont on parle jamais, est une réalité car il conditionne la vie et les moyens de subsistance et du bien-être de l'ensemble de la population sur terre, mais qui ne s'en rend pas compte ou fait mine de ne pas le savoir.

La destruction de l'environnement est la cause des activités de l'homme, qui sont à l'origine du réchauffement atmosphérique et du dérèglement climatique, dont nous commençons par ressentir sérieusement les effets.

Les émissions de gaz à effet de serre ajoutent de l'énergie au système terrestre à une vitesse équivalente à l'explosions de plusieurs bombes nucléaires par seconde, aux conséquences ressenties par des millions de personnes, victimes de catastrophes naturelles.

Des Français, victimes d'inondations inhabituelles en font partie régulièrement.

Selon les statistiques de l'ONU, depuis 2008, une moyenne de 26,4 millions de personnes par an ont été chassés de leurs foyers à cause de catastrophes naturelles, qui n'ont rien de commun, en intensité, avec à celles connues régulièrement en France.

Un tiers des terres arables est menacé de dégradation et 21 des 37 plus grands réservoirs naturels souterrains d'eau dans le monde sont au point de non-renouvellement.

Cette situation nous conduira, un jour, à faire appel aux ressources d'eau douce accumulées dans les glaces des pôles, déjà affectées par le réchauffement climatique, qui y est plus accentué qu'ailleurs.

La Chine est particulièrement concernée par la ratification du Traité de Paris pour le climat, qui a entraîné immédiatement, celle inattendue mais indispensable de Barack Obama, au nom des Etats-Unis, mettant au défi l'opposition du Congrès de Washington, où il n'a pas la majorité.

La Chine est confrontée à des charges monumentales pour sortir ses villes de la pollution qui les assaille.

Il faudra investir environ 600 milliards de dollars par an dans l'assainissement et la protection de l'environnement après le laisser-aller du passé, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les systèmes de transport durable, tout reste à faire pour que la Chine devienne un pays moderne.

Comme seulement 15 % de ce financement est à attendre de sources publiques selon les autorités du pays, ce sont en gros 500 milliards de dollars qui devront être dégagés par an par l'économie verte.

La Chine a déjà pris des mesures concrètes en approuvant une décision du Central Leading Group, visant à transformer le système financier de la Chine pour faciliter les investissements verts.

C'est à notre connaissance la première initiative de mise en oeuvre d'un ensemble de politiques cohérentes en vue de la mise en application d'une économie verte.

Ce sont des mesures dont nous pourrions nous inspirer comme les obligations vertes, les fonds de développement verts, des produits d'épargne indexés sur des valeurs boursières vertes, dont le succès dépendra des profits dégagés par les activités vertes, qui auront besoin, dans un premier temps, des investissements et des capitaux pour tourner.

Pour cette raison, les pays, de plus en plus nombreux qui cherchent à bâtir des économies durables et qui suivent déjà leur propre chemin suivront avec intérêt la façon dont le processus sera mis en oeuvre en Chine, forcément sur une grande échelle.

Un grand nombre de Bourses du monde se sont engagées à exiger des sociétés cotées qu'elles rendent compte des risques de développement durable qu'elles génèrent.

Par ailleurs, des régulateurs bancaires suivent les risques engendrés par la promotion du crédit vert qui se présente comme un nouveau secteur d'activité, dont on ne sait pas encore grand-chose.

Erik Kauf
Rédacteur en Chef

Sommaire

Edito



Finance verte et développement économique de l'activité mondiale

Erik Kauf

2

Commentaire



L'assurance de la responsabilité civile des associations et de leurs membres

22

Indices



Assurance vie août 2016 : la collecte nette est de seulement 500 millions d'euros

12

Détente

- Bande dessinée Bamboo
- Une photo, une explication... (JC Barousse)
- Mots croisés
- Sudoku

40

La Rédaction de RiskAssur vous propose

La responsabilité des commettants face aux actes de leurs préposés

19

La Maîtrise des Risques

31

photo couverture : © rocketgirl - Fotolia.com

L'hebdomadaire RiskAssur-hebdo est édité par Franol Services

33, rue Galilée - 75116 Paris
 tél : 01 55 33 12 55 - fax : 01 55 33 12 53
 site : <https://www.riskassur-hebdo.com>
 courriel : webmaster@riskassur.com

Rédacteur en Chef : **Erik Kauf**
erik@riskassur.com
 Ligne directe : 01 42 99 95 42

Directeur de la Publication : **Olivier Kauf**

olivier@riskassur.com

Ligne directe : 01 55 33 12 55 / 06 88 88 01 46

Directeur de la Communication : **Olivier Kauf**

olivier@riskassur.com

Ligne directe : 01 55 33 12 55 / 06 88 88 01 46

abonnement gratuit

<https://www.riskassur-hebdo.com>

ISSN RiskAssur : 1632-3106

Point de Vue

- Les militants pour le climat ciblent les centrales électriques au charbon	6
- Le gouvernement annonce la fin du trou de la Sécurité sociale	10
- Les fraudeurs du diesel devront rembourser le surcoût du bonus-malus écologique évité	14
- Une ONG révèle le négoce de produits pétroliers toxiques destinés à l'Afrique de l'Ouest	16
- La télésurveillance des habitations est à la mode mais son résultat n'est pas certain	20
- Faute d'une prise en charge correcte l'état des soins bucco-dentaire des Français laisse à désirer	24
- Le PERP n'est intéressant que pour les ménages fortement imposés	28
- L'homme qui est un omnivore est gagné par le véganisme	32
- La fermeture des voies sur berges à Paris à la circulation automobile fait grand bruit	34
- L'ONU envisage la mise en place d'un plan d'action mondial contre l'usage inapproprié d'antibiotiques	36

Pour votre Bibliothèque

- Guide pratique de la capacité professionnelle assurance	41
- Assurances : mode d'emploi	

La Vie des Sociétés

* nouveautés	7
- MACSF propose aux médecins de piloter la sécurité de leur cabinet depuis leur smartphone	
- Solly Azar lance une nouvelle offre à destination des propriétaires bailleurs	
- Le Groupe APICIL a décidé de réinventer sa relation commerciale	
- Le groupe Macif lance CBien	
- Le Groupe BNP Paribas lance l'Offre Globale Auto	
- Le Groupe APICIL lance INTENCIAL Patrimoine	
* nominations	13
- Le Groupe SIACI SAINT HONORE renforce ses équipes	
- Nomination chez RSA France	
* organisation	17
- Une nouvelle Chambre régionale à la CSCA : la CSCA Réunion – Océan indien	
- La Commission européenne approuve le schéma de réassurance des catastrophes naturelles en France opéré par CCR	
- Open CNP a une enveloppe de 100 M€ sur 5 ans	
- AXA reçoit la certification EDGE	
* accords / négociations	25
- Sham et Groupe Pasteur Mutualité signent un partenariat commercial	
- Le groupe de courtage Asselio rachète Geodesk	
- Gfi Informatique renforce son offre de cybersécurité et devient partenaire d'ITrust	
- Ginet Courtage d'Assurances a été choisi par Carcept Accident	
- Euler Hermes annonce un partenariat avec Moody's	
- Le Groupe SFS assure le Groupe L'Art de Construire	
- Mastercard et LCL lancent la carte LCL Prépayé Entreprise	

Offres d'emploi

38

Demandes d'emploi

39

Courrier des Lecteurs

44

Les militants pour le climat ciblent les centrales électriques au charbon



Le charbon est le combustible fossile le plus polluant mais malheureusement il est disponible en grande quantité dans le sous-sol de nombreuses contrées, même si en France les gisements exploitables sont épuisés.

Beaucoup de pays cèdent à la facilité que leur procure l'exploitation des mines de charbon dans leur sol, comme en Europe la Pologne et plus récemment l'Allemagne, qui exploite à fonds ses mines à air libre de lignites, le charbon brun, le plus polluant, après la fermeture précipitée de la moitié de son parc nucléaire.

Actuellement, l'Allemagne produit 40 % de son électricité à partir de charbon.

Elle a mis en exploitation des gisements de charbon brun

en air libre et a construit à proximité des centrales électriques, pour en rationaliser l'exploitation.

Cependant, c'est l'Australie, le pays-continent qui, en renferme les plus vastes mines de charbon au monde, est devenu la principale cible des écologistes.

L'Australie produit la majeure partie de son électricité à partir de charbon, ce qui fait de sa population les plus importants pollueurs mondiaux, mesuré par tête d'habitants.

Une part importante de la production d'électricité est consacrée à la climatisation, notamment des locaux d'habitations, qui en ont réellement besoin.

L'Australie dont le sous-sol est un véritable bloc de char-

bon est le premier exportateur, en approvisionnant les pays d'Asie, en manque d'énergie.

Elle doit agrandir ses ports charbonniers pour l'exportation, au détriment de la Grande barrière de corail, unique au monde, qui dépérit à vue d'oeil.

L'Australie n'est pas épargnée par le changement climatique et subit régulièrement des vagues de chaleur et des feux de brousse ; le changement climatique risque de lui causer d'énormes problèmes dans un avenir prévisible.

Les militants écologistes en sont parfaitement conscients et rappellent l'engagement pris par l'Etat lors de la COP 21 de contenir le réchauffement climatique sous les 2 degrés, ce qui implique un passage aux actes.

Une entreprise française, Engie, ex GDF-Suez, est directement concernée en tant que propriétaire de la centrale d'Hazelwood dans l'Etat de Victoria, acquise en 2012.

L'Etat de Victoria produit, comme toute l'Australie, la majeure partie de son électricité dans des centrales à charbon.

La centrale d'Hazelwood a joué de malheur, elle a la particularité d'être située à côté d'une mine de charbon à ciel ouvert, qui vient de brûler et qui risque de fermer, ce qui pourrait conduire Engie à la vendre ou à la fermer, de son côté.

Pour les militants écologistes, Engie dont l'Etat français détient 33 %, doit non pas revendre le central mais la fermer, ce qui semble être son intention depuis que sa directrice générale, lors d'une audition au Sénat avait annoncé l'intention du groupe de stopper les investissements dans la production d'énergie à base de charbon.

Cette demande a été soutenue, par une cinquantaine de militants, dont un tiers déguisés en kangourous sont venus investir le siège d'Engie à la Défense.

Cependant, depuis le début de l'année, Engie vend toujours des centrales au charbon partout dans le monde, malgré les déclarations de sa directrice générale au Sénat.

Il reste à savoir si Engie vendra ou fermera finalement sa centrale en Australie.

La vie des Sociétés - nouveautés



MACSF propose aux médecins de piloter la sécurité de leur cabinet depuis leur smartphone

Aujourd'hui, de nombreux médecins utilisent quotidiennement des applications santé sur leur mobile.

Alors que l'e-santé et les objets connectés sont au coeur des débats dans le monde de la santé, la MACSF lance aujourd'hui deux nouveaux produits connectés pour protéger les cabinets des professionnels de santé et leur logement : « MACSF Protect Pro » et « MACSF Protect Home ».

Désormais, il leur sera possible de contrôler et de sécuriser à distance leur local via leur smartphone, tablette ou PC.

Les professionnels de santé libéraux à la recherche d'une solution rapide, simple et efficace pour sécuriser leur cabinet et leur matériel professionnel, souvent onéreux, peuvent aujourd'hui se tourner vers la nouvelle solution de télésurveillance connectée « MACSF Protect Pro ».



MACSF Protect Pro est un système de télésurveillance connecté pour protéger le local professionnel

Quel que soit le mode d'exercice du professionnel de santé, l'offre MACSF Protect Pro, commercialisée en partenariat avec IMA PROTECT, est une solution complète.

Un diagnostic personnalisé est réalisé afin d'obtenir une télésurveillance adaptée à son activité quotidienne.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2209161432

<https://notre-siecle.com>



Solly Azar lance une nouvelle offre à destination des propriétaires bailleurs

Expert sur le marché de l'assurance Loyers Impayés depuis plus de 20 ans, Solly Azar lance une nouvelle offre à destination des propriétaires bailleurs : l'assurance « Garantie des Loyers Impayés à la carte ».

Cette offre a la particularité de protéger les propriétaires quel que soit le profil de leur locataire, y compris ceux qui étaient jusque-là refusés sur les assurances classiques : étu-

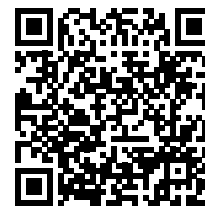
diant, titulaire d'un CDD, intérimaire, intermittent du spectacle. Innovante et dans l'air du temps.

Elle répond à l'évolution du marché de l'immobilier et aux difficultés de logement pour certains locataires ne répondant pas aux critères d'éligibilité standards.

Ainsi, l'offre GLI® à la carte protège les propriétaires en les assurant en cas de non-paiement du loyer par le locataire et en cas de détériorations immobilières.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2609161611



Le Groupe APICIL a décidé de réinventer sa relation commerciale

Toujours en avance sur les attentes de ses publics, le Groupe APICIL a décidé de réinventer sa relation commerciale en concevant des supports de prospection innovants pour augmenter sa force de vente.

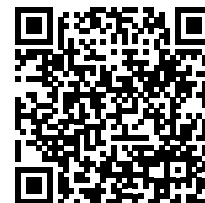
L'idée est simple : le Groupe souhaite « infiltrer virtuellement » des conseillers dans les entreprises, en utilisant le multimédia et la réalité augmentée.

Effectivement, le Groupe APICIL poursuit sa lancée sur l'innovation avec la réalité augmentée afin de permettre de marquer les esprits et faciliter la prise de contact des commerciaux.

Une nouvelle méthode de communication qui permet à chacun, après le téléchargement d'une appli sur son mobile ou son ordinateur, de pointer sur le visuel du conseiller APICIL pour le voir apparaître et l'entendre expliquer « en live » certaines démarches.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2709161357



Le groupe Macif lance CBien

Toujours en recherche de services innovants pour accompagner les évolutions des modes de vie de ses sociétaires et faciliter leur quotidien, le groupe Macif lance CBien.

Disponible depuis l'application mobile Macif, ce service de gestion des biens personnels permet d'enregistrer et de gérer en ligne l'inventaire de son mobilier et son équipement mais aussi tous les documents importants sur un espace sécurisé à partir de leur mobile.

Le service CBien permet :

D'enregistrer et de gérer en ligne l'inventaire de son mobi-

lier et son équipement, ...

De suivre l'évolution de la valeur des biens mobiliers et équipements en temps réel.

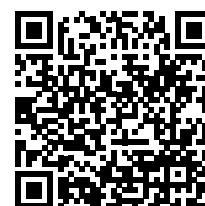
De mettre en vente, louer, prêter ou donner ses biens rapidement et en toute simplicité sur les sites d'annonce en ligne.

D'archiver et de retrouver facilement les factures et preuves d'achat de ses biens mais aussi tous ses documents administratifs dans un espace sécurisé.

D'enregistrer et de gérer les informations concernant ses résidences, principale et secondaires.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2709161506



<https://notre-siecle.com>



Le Groupe BNP Paribas lance l'Offre Globale Auto

Financement, location longue durée ou avec option d'achat, assurances et entretien : l'Offre Globale Auto de BNP Paribas répond à l'ensemble des besoins en matière automobile des clients particuliers.

Il existe une multitude d'usages de l'automobile. Le Groupe BNP Paribas s'adapte à chaque situation en proposant une offre complète et le conseil d'experts de l'automobile.

Christophe Anselot, Responsable Marketing de la Banque de Détail en France, déclare : « *Les usages évoluent : moins d'attachement à la propriété du véhicule, plus de simplicité et de services. Avec cette nouvelle offre, BNP Paribas*

propose des formules locatives auto pour les clients particuliers avec une approche globale de leurs attentes.»

La Banque oriente ses clients vers la solution de financement et d'assurance la mieux adaptée. Si le client opte pour de la location, un pôle d'experts auto géré par BNP Paribas Personal Finance lui propose la solution répondant à son besoin et l'accompagne jusqu'au choix du véhicule.

En cas de location avec option d'achat, la vente est finalisée chez un concessionnaire agréé par BNP Paribas Personal Finance. En cas de location longue durée, Arval assure la relation avec le client tout au long du cycle de vie du véhicule, de sa livraison à sa restitution, en passant par les différentes étapes de l'entretien.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2809161133



Le Groupe APICIL lance INTENCIAL Patrimoine

Groupe APICIL.

INTENCIAL Patrimoine est exclusivement dédiée aux Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants, acteurs de référence sur les métiers de l'épargne patrimoniale, et à leurs clients.

L'agrégation de ces deux acteurs historiques permet au Groupe APICIL de proposer une variété d'offres, de services et d'animations à plus de 1600 partenaires CGPI. Avec plus

de 4mds€ d'encours et un taux d'UC de 50% dans son portefeuille, INTENCIAL Patrimoine devient un acteur de premier rang sur le marché des CGPI.

La nouvelle marque du Groupe APICIL se positionne sur le marché de la clientèle patrimoniale, et propose ses contrats par l'intermédiaire des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI).

L'objectif d'INTENCIAL Patrimoine est de proposer à ses 1600 partenaires CGPI la synergie des forces historiques de Skandia, reconnue pour son sens de l'innovation et sa culture Unités de Compte, et de Courtage et Systèmes, reconnue pour la qualité de sa gestion et ses outils digitaux.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2909161043



Dictionnaire des Assurances 2016

7ème édition



Edité par Franol Services, le dictionnaire est disponible, pour 11,40 € sur les librairies en lignes :

RiskAssur-boutique :

<http://riskassur-boutique.com/dictionnaires/929-dico2016-9166733973.html>

Notre-Siècle/boutique :

<http://notre-siecle.com/boutique/dictionnaires/7-dico2016-9166733973.html>

Le gouvernement annonce la fin du trou de la Sécurité sociale



© PHILETDOM - Fotolia.com

Ne trépigions pas de joie, il ne s'agit pas de l'évaporation des quelque 150 milliards d'euros de dettes accumulés avec le temps, mais d'un semblant d'équilibre des comptes en 2017, ce qui a permis à la ministre de la santé, Marisol Touraine de déclarer devant la presse « En 2017, le trou de la Sécu aura disparu ».

Attendons le vote du projet de loi de financement de la Sécurité sociale, le PLFSS 2 017 pour en avoir confirmation, tout au moins, à titre de prévision.

Le déficit du régime général devrait descendre à 400 millions d'euros, ce que qualifie la ministre d'« épaisseur du trait » pour un budget de 500 milliards.

Certes, le chiffre grimpe de 4,2 milliards d'euros en y

ajoutant le Fonds de solidarité vieillesse, la structure qui verse les retraites de chômeurs et le minimum vieillesse.

La ministre se félicite d'abord des chiffres de 2016, cette année, le gouvernement aura réussi à réduire le déficit du régime général de la Sécurité sociale à 3,4 milliards d'euros contre 6,2 milliards annoncés dans le projet de loi de financement initial, hormis la aussi du Fonds de solidarité vieillesse.

Si l'« Assurance maladie et la branche famille demeurent déficitaires à hauteur de 5,1 milliards, la branche vieillesse est pour la première fois excédentaire d'un milliard grâce aux réformes successives intervenues depuis 1993 et le blocage récent des prestations ».

Christian Eckert, le secrétaire d'Etat au budget a déclaré

devant la presse que l'augmentation de la masse salariale sur laquelle sont assises les cotisations y est intervenue pour 2,6 %.

En 2017, la branche famille devrait revenir à l'équilibre et la branche vieillesse devrait améliorer son excédent de 600 000 millions d'euros.

Par contre le déficit de la branche maladie tournerait autour de 2,6 milliards, alors qu'elle devra faire face à la revalorisation du tarif de consultations des généralistes et négociier, d'ici la fin de l'année, une nouvelle convention tarifaire avec les dentistes libéraux, les kinésithérapeutes et les pharmaciens.

Pour financer ces engagements, l'Objectif national des dépenses d'assurance maladie, l'Ondam qui était de 1,75 % en 2016 passer à 2,1 % en 2017.

Dans la mesure où la somme ainsi dégagée de 650 millions d'euros ne serait pas suffisante, le gouvernement inscrira des économies dans l'Ondam d'un montant sans précédent depuis 2012.

Il réclamera 4 milliards d'économies contre 3 au titre du virage ambulatoire, des fermetures de lits d'hôpitaux, des gains d'efficacité dans les achats, des économies sur les médicaments et dispositifs médicaux et sur la pertinence des soins.

Le secrétaire d'Etat au budget met en avant les mesures qui seront prises pour lutter contre la fraude aux cotisations sociales, qui ont rapporté près d'un milliard en 2016 et affirme ne pas être inquiet pour 2017.

Il faut aussi citer une augmentation du droit de consommation sur le tabac à rouler, qui devrait rapporter 120 millions d'euros au titre de la lutte contre le tabagisme.

Cependant, plusieurs observateurs du monde de la santé sont dubitatifs concernant la branche maladie en cette période pré-électorale et il est facile de comprendre leurs réserves.

La Cour des comptes a mis en garde, de son côté, contre une vision trop optimiste des perspectives de retour rapide à l'équilibre de la branche maladie.

10 conseils pour la rédaction et la publication d'articles sur internet (*extranet ou intranet*)

Par le passé, avant internet, il n'y a pas si longtemps que cela, en dehors des journalistes, de quelques enseignants ou spécialistes, il était impossible de publier un article pour s'exprimer sur tel ou tel sujet.

Tout a commencé à changer avec l'arrivée d'internet, en France, en 1994. Pour qu'internet pénètre dans les foyers et que son usage soit possible sans connaissances techniques, il a fallu attendre quelques années.

Aujourd'hui nombre de personnes, sans que cela soit leur profession, ni qu'ils le fassent à temps plein, s'expriment sur internet en animant un blog ou en publiant de temps à autre un article.

En soi, écrire ce n'est pas très complexe, il y a toujours le risque de l'angoisse de la page blanche.

Rien de très difficile à surmonter, mais il y a tout de même quelques règles à connaître pour écrire et publier des articles sur internet.

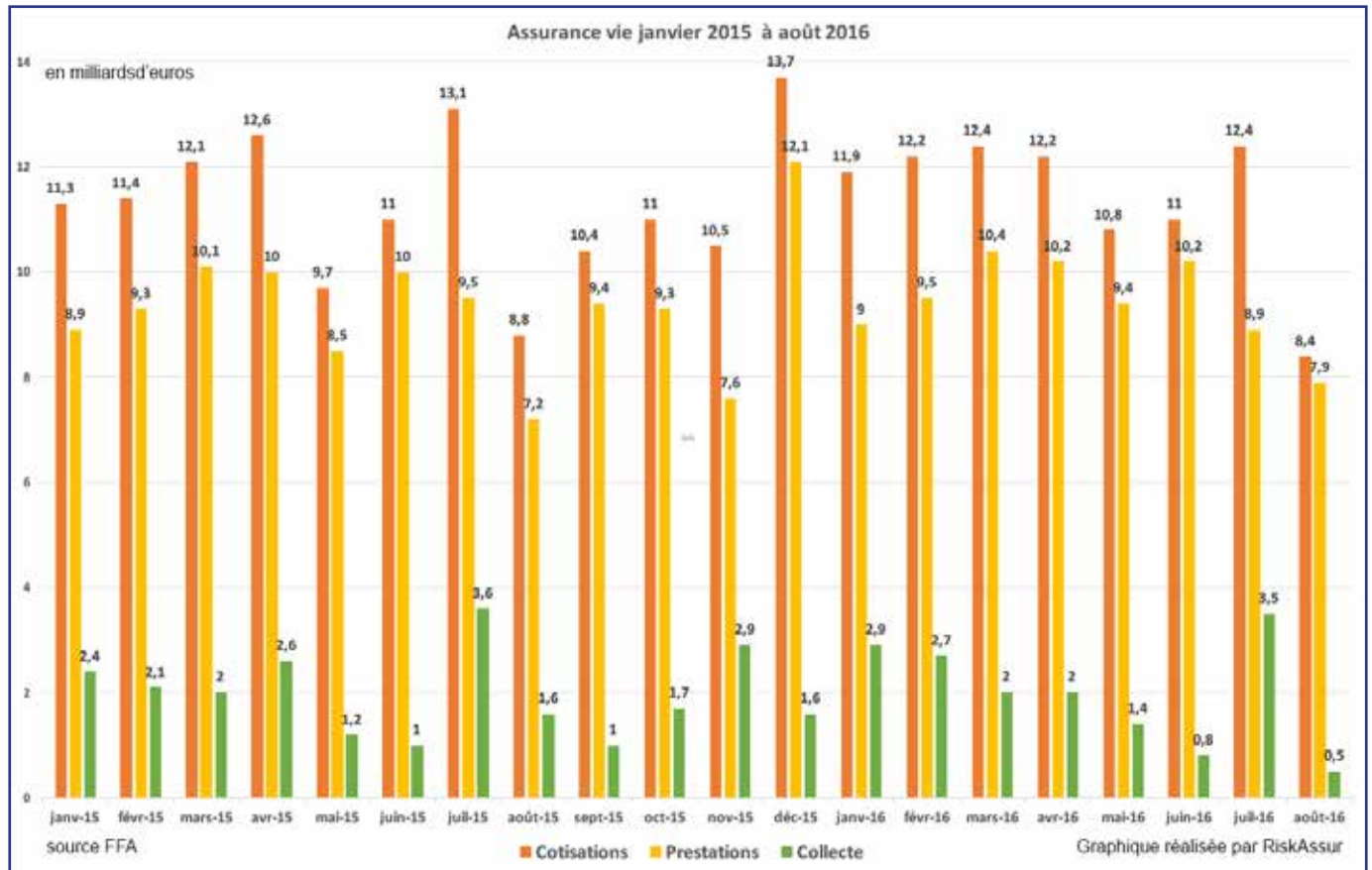
Cet ouvrage, aborde de manière pratique et pragmatique, en 10 points tout ce qu'il faut savoir pour définir le sujet, trouver le bon titre, écrire et mettre en page, publier et faire connaître un article.

Ce dernier point est fondamental, écrire c'est très bien, mais si personne ne lit votre article, alors cela ne sert à rien.

Ouvrage exclusivement disponible sur RiskAssur-boutique

<http://riskassur-boutique.com/10-conseils-pour-127-10c-ecrit-art-web.html>

Assurance vie août 2016 : la collecte nette est de seulement 500 millions d'euros



Selon les chiffres publiés par l'FFA (Fédération Française de l'Assurance), au mois d'août 2016, les cotisations (c'est-à-dire les sommes versées par les épargnants) se montent à 8,4 milliards d'euros, les prestations (c'est-à-dire les sommes récupérées par les épargnants), la collecte nette (cotisations – prestations) s'élève à seulement 500 millions d'euros.

En août de l'an dernier, en 2015, la collecte nette fut de 1,6 milliard d'euros (8,8 milliards de cotisations – 7,2 milliards de prestations).

500 millions d'euros est la plus mauvaise collecte enregistrée depuis janvier 2015, la seule collecte sous la barre du milliard d'euros, fut constatée en juin 2016, avec 800 millions d'euros (11 milliards de cotisations – 10,8 milliards de prestations).

Depuis le début de l'année 2016, soit sur les 8 premiers

mois de l'année le montant des cotisations est de 91,3 milliards d'euros (un peu mieux que sur la même période de 2015 la somme était de 90 milliards), le montant des prestations est de 75,5 milliards d'euros (supérieurs aux prestations de la même période de 2015, qui se montaient à 73,5 milliards).

Résultat, sur les 8 premiers mois de 2016, la collecte de 15,8 milliards d'euros est inférieure à la même période de 2015 avec 16,5 milliards d'euros.

Sur 12 mois, la collecte est de 23 milliards d'euros (136,9 milliards de cotisations – 113,9 milliards de prestations).

Après le sursaut du mois de juillet, avec 3,5 milliards de collecte, il n'est pas impossible que l'on parte dans un cycle négatif.

Les rendements de l'assurance vie en euros ne peuvent

que baisser, ils deviennent moins attractifs. L'assurance vie en unités de comptes, même si elle a sa clientèle, n'attire pas les foules, les cotisations mensuelles restent toujours inférieures à 3 milliards d'euros.

Rien ne permet d'imaginer une remontée réelle des taux à moyen terme. En ce moment, les ménages privilégient l'achat de leur logement (le secteur de la construction a repris) où ils peuvent mobiliser leurs économies et em-

prunter à des taux proches de zéro.

À suivre, dans les prochains mois, mais il n'est pas impossible que l'assurance vie en euros parte sur un cycle négatif de collecte pour des mois, voire des années.

L'encours des contrats d'assurance-vie (provisions mathématiques + provisions pour participation aux bénéficiaires) s'élève à 1 617 milliards d'euros à fin août 2016.

La vie des Sociétés - nominations



Le Groupe SIACI SAINT HONORE renforce ses équipes

Alexandra CAMBOURNAC rejoint SIACI SAINT HONORE en tant que Directeur des Services Généraux et de la Sécurité. A 43 ans, elle est diplômée de KEDGE Business School (Marseille).

Frédéric DUROT est nommé Directeur du Département Dommages IARD au sein de SIACI SAINT HONORE. Il est de formation ingénieur agronome (AgroParisTech), diplômé d'un Master 2 d'Aptitude à l'Administration des Entreprises de l'IAE de Paris Panthéon-Sorbonne, et du Centre des Hautes Études d'Assurances (CHEA).

Stéphanie MARTIN intègre SIACI SAINT HONORE en tant que

Directeur des Marchés, poste nouvellement créé. Elle est diplômée de l'ESC Normandie en Audit Finance, et a 42 ans.

Samanta LE PONT rejoint SIACI SAINT HONORE en tant que Directeur des Risques et de la Conformité. A 39 ans, elle est diplômée d'un MBA de l'EM Lyon et d'un DESS Informatisation des entreprises à Dauphine.

Stéphane LUCA est nommé Directeur de la gestion de VI-VINTER. Agé de 45 ans, il est diplômé de l'ISG.

Dominique TERNET-BÉNARD devient Directeur Réseau Médical de MSH INTERNATIONAL. Elle est diplômée d'un DESS à Paris VII et a 46 ans.

En savoir plus :
https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2209161717



Nomination chez RSA France

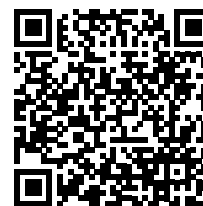
RSA France nomme Sylvain Pigeard en tant que Responsable souscription Construction, Risques Technique et Energies (CE&RE).

Sylvain reporte à Denis Stasinski, Directeur Souscription Dommages et CE&RE et aura la charge de la souscription

et du développement du portefeuille d'affaires CE&RE chez RSA France.

Titulaire d'un Master Internationalisation des activités économiques, travail et emploi, Sylvain débute sa carrière chez HDI Gerling en 2005.

En savoir plus :
https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2809161119



Perdre des kilos sans régime par la méthode du non-régime comment j'ai perdu plus de 10 kilos sans faire de régime

Je ne suis ni médecin, ni diététicien, je veux juste vous faire partager mon expérience qui m'a permis de perdre, sans aucun effort et en un peu plus de six mois, plus de 10 Kg.

Par Olivier Kauf

<https://notre-siecle.com/boutique/home/4-perdre-des-kilos-sans-regime.html>

Les fraudeurs du diesel devront rembourser le surcoût du bonus-malus écologique évité



Il existe en France, parmi d'autres, une écotaxe, un régime de bonus-malus automobile, à ne pas confondre avec le bonus-malus de l'assurance automobile, que les automobilistes connaissent bien.

Il s'agit d'une taxe CO₂ qui sanctionne financièrement l'acquisition ou la location d'un véhicule particulier polluant, en fonction de la quantité de dioxyde de carbone émise par celui-ci, inclus dans le prix.

Comme le paiement de cette écotaxe se fait sur la carte grise, devenue « certificat d'immatriculation » l'Etat a été lésé par la sous-déclaration systématique des gaz à effet de serre émis par les moteurs diesel mis en circulation, à l'occasion de leur homologation.

Comme il ne peut pas adresser de rappel aux acheteurs, le gouvernement a l'intention de demander aux construc-

teurs fautifs une compensation de son manque à gagner fiscal.

Celui-ci est né d'une tromperie sur les niveaux d'émissions polluantes de leurs véhicules, mise en évidence par le scandale Volkswagen aux moteurs diesel truqués, alors qu'en fin de compte les voitures du groupe Volkswagen émettent moins de gaz à effet de serre que les diesels des autres marques vendues en France.

C'est le secrétaire d'Etat aux finances, chargé du budget, Christian Eckert qui a fait part de cette intention lors de son audition à l'Assemblée nationale par une mission d'information sur l'industrie automobile.

Il a expliqué que : « L'intention du gouvernement est d'engager une action en responsabilité pour faute contre les fabricants en raison bien entendu du préjudice causé

par le manque à gagner fiscal ».

Il a ajouté qu'il est « hors de question de pénaliser les particuliers » qui ont bénéficié de cet avantage mais dont un certain nombre aurait opté pour l'achat d'un autre type de véhicule s'il avait connu la taxe réellement à payer pour l'achat d'un diesel.

Pour lui, « Il n'y aura pas de complaisance ni de sévérité particulière, il y aura l'application d'un juste retour à la responsabilité des constructeurs ».

Par ailleurs, il a rappelé qu'une enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la DGCCRF était en cour et qu'il faut en attendre les conclusions.

Christian Eckert a confirmé à cette occasion qu'il n'était pas question de pénaliser les particuliers pour une faute

commise par les constructeurs, un dispositif destiné à faire passer un véhicule pour moins polluant qu'il ne l'est en réalité, avec à la clé un avantage fiscal indu pour le constructeur dans le cadre du calcul du bonus-malus écologique, pénalisant pour la commercialisation de ses voitures.

Christian Eckert n'a pas précisé comment serait calculée l'indemnité à faire payer aux constructeurs et sous quelle forme elle leur serait réclamée.

En droit strict, s'agissant de la réparation d'un préjudice, l'Etat devrait citer les constructeurs en justice pour faire constater la fraude, sur la base de l'enquête diligentée à sa demande par la DGCCRF et faire fixer par le tribunal le préjudice à indemniser.

Une autre voie serait celle d'un arrangement à l'amiable avec les constructeurs, s'ils admettent la tromperie.

NOUVEAU

Recueil des interviews publiées par RiskAssur en 2015

Les interviews permettent d'avoir une vision à un instant « t » d'une personne, qui aurait peut-être données des réponses différentes, aux mêmes questions, à un autre moment.

Cela dépend de l'état d'esprit de la personne au moment de l'interview, mais également des événements : professionnels, personnels, sociétaux, politique, ...

Aussi, il est intéressant de lire ou de relire des interviews publiées par le passé, mais remonter trop, cela n'aurait pas de sens.

Dans ce recueil, nous vous proposons les interviews menées par RiskAssur tout au long de l'année 2015, il regroupe 8 interviews de personnalité très différentes les unes des autres.

Exclusivement disponible sur :

- RiskAssur-boutique :

<http://riskassur-boutique.com/home/932-recueil-des-interviews-publiees-par-riskassur-en-2015-9782375670002.html>

et

- Notre-Siècle/boutique :

<https://notre-siecle.com/boutique/home/13-recueil-des-interviews-publiees-par-riskassur-en-2015-9782375670002.html>

Recueil des interviews
publiées en 2015
par le magazine RiskAssur

publication janvier 2016 par Franol Services

Ouvrage réalisé par Olivier Kauf

© 2016 par
Franol Services
38 rue Guille
75014 Paris
mail : edimaster@franc3

Une ONG révèle le négoce de produits pétroliers toxiques destinés à l'Afrique de l'Ouest



C'est un trafic révélé par l'ONG suisse Public Eye qui vient d'être rendu public après trois années d'enquête et qui met en lumière les pratiques des géants suisses de négoce de produits pétroliers, destinés à l'Afrique de l'Ouest et qui se traduit par la livraison de produits toxiques.

Au départ, les produits pétroliers partent des trois ports ARA, Amsterdam, Rotterdam et Anvers dotés de dix raffineries et d'importantes infrastructures de stockage et de chargement.

La destination finale indiquée par les affréteurs est généralement Gibraltar, puis les navires mettent le cap sur le

golfe de Guinée, ses ports encombrés et ses mégapoles polluées.

Ces pétroliers, généralement en fin de vie, transportent dans leurs cuves du gazole, de l'essence, mélangé à bien d'autres produits chimiques bon marché qui seraient invendables ailleurs, tant leur teneur en soufre est élevée, entre 10 fois supérieure aux normes européennes.

Le tout se mélange en mer, à quelques milles des côtes de Gibraltar ou de Lomé au Togo.

Dans le milieu du courtage pétrole, on désigne cette pratique par produire la « qualité africaine » extrêmement

polluante et émettrice de particules fines en grande quantité, destinée la distribution locale.

L'empire des destinataires s'étend aux infrastructures stratégiques de stockage et aux réseaux de distribution, gérant les stations d'essence, proches, dans certains pays, des familles régnautes régulièrement soupçonnées de détournements et de corruption.

Les carburants de « qualité africaine » sont écoulés ainsi dans des stations à essence parfois sous leur propre marque comme Puma Energy, présente dans 19 pays, voire dans le réseau Shell, racheté à hauteur de 40 %, par l'un d'eux.

Le gazole et l'essence commercialisés en Afrique de l'Ouest contiennent parfois 3 780 de ppm, part par million de soufre, ont constaté les enquêteurs envoyés sur place par Public Aye, alors que la limite en Europe est de 10 ppm.

Public Aye a découvert des taux particulièrement élevés de benzène dans l'essence vendu par Puma Energy, notamment au Congo-Brazzaville et en Côte d'Ivoire, la présence de ce produit étant limitée à 1 % en Europe et aux

Etats Unis.

Des résultats qui peuvent surprendre dans des pays producteurs de pétrole, mais dont les raffineries sont vieillissantes et la production de pétrole brut est exportée en totalité, alors que la majorité des produits pétroliers raffinés est importée.

Selon le directeur exécutif du Programme de Nations unies pour l'environnement, l'UNEP « Se débarrassera de vieilles et sales substances en Afrique doit cesser maintenant » alors que les négociants profitent encore des souplesses des législations nationales qui font que le taux de soufre autorisé dans les produits pétroliers varie d'un pays à l'autre en fonction des décisions de chaque gouvernement.

Les sociétés de courtage affirment soutenir les efforts entrepris sous les auspices de l'Association des raffineurs africains, pour abaisser la teneur de soufre dans les carburants destinés aux marchés africains.

Leur association dit avoir établi, en lien avec l'UNEP et la Banque mondiale, une feuille de route pour améliorer la qualité de l'essence et du gazole en Afrique d'ici 2030.

La vie des Sociétés - organisation



Une nouvelle Chambre régionale à la CSCA : la CSCA Réunion – Océan indien

En présence des Présidents d'Honneur Richard Restuccia et Dominique Sizes, le Président de la CSCA Bertrand de Surmont et le Président du Syndicat des courtiers d'assurances de la Réunion et de l'Océan Indien (SCAR-OI) Jean-Max Labonté ont officiellement signé, mercredi 21 septembre lors des Journées du Courtage à Paris, la création d'une nou-

velle Chambre régionale, la « CSCA La Réunion - Océan indien », grâce à la fusion du SCAR-OI dans la CSCA telle que prévue dans les nouveaux statuts du syndicat unique créé en mars 2016.



Cette huitième Chambre régionale, qui compte près de 40 courtiers, a pour ambition de faire rayonner la CSCA sur toute la zone de l'Océan Indien, afin d'y défendre les intérêts de la profession à chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

En savoir plus :
https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2209161729

Dictionnaire des Assurances 2016

7ème édition

Edité par Franol Services, le dictionnaire est disponible, pour 11,40 € sur les librairies en lignes :

RiskAssur-boutique :

<http://riskassur-boutique.com/dictionnaires/929-dico2016-9166733973.html>

Notre-Siècle/boutique :

<https://notre-siecle.com/boutique/dictionnaires/7-dico2016-9166733973.html>



La Commission européenne approuve le schéma de réassurance des catastrophes naturelles en France opéré par CCR

La Commission européenne a approuvé, à la fois dans son principe et ses modalités, le schéma de réassurance des catastrophes naturelles en France opéré par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), ainsi que la garantie d'Etat dont cette dernière bénéficie à ce titre de façon exclusive.

Précisément, la Commission considère que l'octroi de cette garantie ne constitue pas une aide d'Etat incompatible avec les règles du marché intérieur européen, que « le système français d'indemnisation des catastrophes naturelles est proportionné » et qu'« il permet à chaque ménage et entreprise d'être assuré contre ces risques ».



Par ailleurs, la Commission Européenne a aussi approuvé les modalités de filialisation des activités de réassurance de marché qui seront dorénavant intégrées au sein de CCR Re, filiale à 100% de CCR.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2609161624



Open CNP a une enveloppe de 100 M€ sur 5 ans

Dans le cadre de la dynamique digitale de CNP Assurances, le programme d'Open CNP a pour objectif d'accompagner financièrement la croissance de startups innovantes tout en développant avec elles des partenariats dans une logique gagnant-gagnant et dans des domaines d'activité proches de ceux de CNP Assurances : e-santé, fintech, assurtech, développement d'offres et de technologies répondant aux nouveaux besoins de protection de la personne.

Lancé en 2016, le programme OPEN CNP se dote d'une enveloppe de 100 M€ à déployer sur 5 ans.



En 2016, Open CNP a déjà réalisé deux opérations. Après Lendix, en avril 2016, pour lequel CNP Assurances était l'investisseur leader d'un tour de table de 12 M€ destiné notamment à accompagner l'expansion en France, en Espagne et en Italie de cette plateforme française de prêts aux PME, CNP Assurances a annoncé, le 14 septembre 2016, son entrée au capital de H4D, entreprise pionnière en matière de solutions de télémédecine.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2809161457



AXA reçoit la certification EDGE

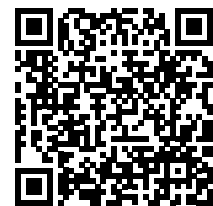
AXA annonce aujourd'hui avoir reçu la certification « Economic Dividends for Gender Equality » (EDGE) pour son siège social (GIE AXA Paris), pour AXA France et pour AXA Technology Services, implantée dans 16 pays.

Cette certification récompense les engagements et les initiatives pris par AXA en matière d'égalité et de diversité au travail.

La certification EDGE est le standard de référence pour évaluer les engagements des entreprises en matière d'égalité professionnelle hommes-femmes.

AXA, multinationale de l'assurance, rejoint ainsi un groupe d'entreprises déjà certifiées par EDGE et devient le premier acteur de taille mondiale dans le secteur financier et basé en France à obtenir cette certification.

Rappelons que AXA s'est fixé comme objectif de devenir l'employeur préféré des femmes dans le secteur de l'assurance.



« Nous nous réjouissons de recevoir cette certification EDGE qui récompense nos efforts en matière d'égalité professionnelle hommes-femmes. Nous voulons devenir l'employeur préféré des femmes dans le secteur de l'assurance et de la gestion d'actifs et la certification EDGE représente une étape majeure pour atteindre cet objectif.

Nous la recevons comme une récompense pour le travail qui a été réalisé au cours des dernières années mais aussi comme un encouragement pour aller encore plus loin grâce aux objectifs que nous nous sommes fixés », a déclaré Denis Duverne, Président d'AXA.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2909161001

La responsabilité des commettants face aux actes de leurs préposés

Les commettants (les employeurs) sont responsables des actes commis par leurs préposés (leurs employés), aussi bien au sein de l'entreprise, que lors de leurs déplacements en dehors de l'entreprise. (En aparté, les termes employeur et commettant d'une part et employé et préposé d'autre part, ne sont pas tout à fait synonymes.)

S'il est relativement facile pour le commettant de contrôler ce qui se passe dans les murs de l'entreprise, ce n'est plus le cas lors des déplacements car le préposé n'est plus sous son contrôle direct.

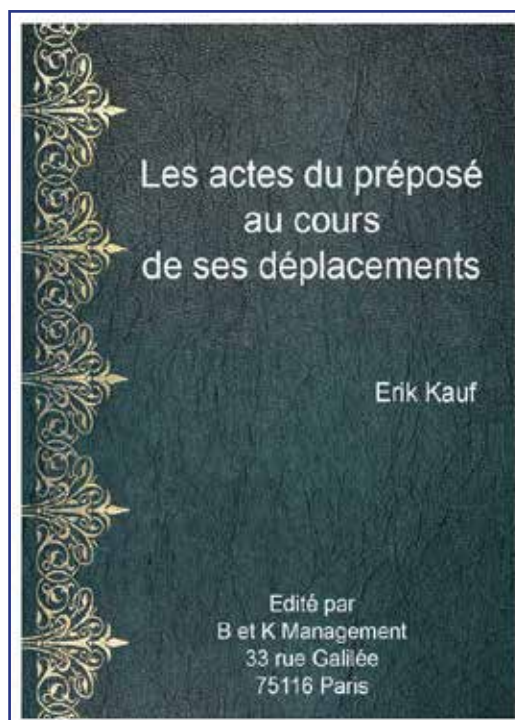
Or, les commettants doivent assurer la réparation des dommages causés aux tiers par leurs préposés.

La Responsabilité Civile (RC) est de plus en plus souvent engagée, le contenu de cette thèse fait avancer les connaissances en ce domaine de la responsabilité des employeurs vis-à-vis des actes de leurs employés. De plus, il est primordiale, en cas de dommages de savoir qui est le commettant.

A l'époque, cette thèse traitait un sujet se situant sur une niche de RC, or aujourd'hui, les préposés sont beaucoup plus mobiles, il n'est pas rare qu'ils se rendent à des réunions, sur des chantiers, en dehors des murs de leur entreprise. Lors de ces déplacements, les préposés ne sont plus sous le contrôle direct du commentant et la RC de ce dernier est engagée en cas de dommages.

Avec Erik Kauf, la Rédaction a lu cette thèse « Les actes du préposé au cours de ses déplacements », malgré son âge, elle a été soutenue il a plus de 60 ans, son contenu n'a pas pris une ride, bien au contraire, c'est un sujet qui concerne - aujourd'hui - toutes les entreprises.

Ce sujet a été développé en 1953 dans une thèse de Doctorat, soutenu par Erik Kauf, sous le Titre « Les actes du préposé au cours de ses déplacements », devant un jury d'éminents professeurs juristes : Léon Mazeaud (Président du jury) et Messieurs Fréjaville et Esmain (Suffragants).



L'ouvrage est exclusivement disponible sur RiskAssur-boutique :
<http://riskassur-boutique.com/theses/786-prepose-9782916673385.html>

La télésurveillance des habitations est à la mode mais son résultat n'est pas certain



Nous avons découvert dans les annales de la justice les mésaventures curieuses survenues à un couple qui a eu recours à la surveillance à distance de sa maison et dont les suites judiciaires peuvent faire jurisprudence dans la mesure où ils posent un problème de fond.

Ce couple a souscrit un contrat de surveillance à distance de leur maison avec l'intervention d'un agent de sécurité, en cas d'intrusion.

C'est un contrat relativement complet qui suppose l'équipement de la maison de moyens de détection anti-intrusion, compris dans la prestation.

Le couple est parti en vacances, après avoir branché le système de surveillance, ce qui n'a pas été contesté.

A son retour, il a constaté que la maison avait été cambriolée, mais que le système d'alerte n'a pas fonctionné.

Il n'a pas signalé l'intrusion, alors que les cambrioleurs sont entrés par la fenêtre de la salle de bain et ont dérobé différents objets dans la maison.

Il faut croire que la maison n'était pas assurée contre le vol par intrusion, car le couple a demandé à la société de surveillance de l'indemniser de son préjudice et non pas à un assureur.

La société de surveillance qui, non plus ne semble pas être assurée pour sa responsabilité civile professionnelle, car aucun assureur n'est intervenu à ses côtés.

Elle refuse d'indemniser ses clients, au motif que les conditions générales de son contrat ne lui imposent qu'une obligation de moyens et non une obligation de résultat.

Le tribunal d'instance, que le couple a été obligé de saisir pour obtenir satisfaction, puis la cour d'appel de Colmar donne tort à l'installateur du système de surveillance.

Ils ont jugé que si le système de surveillance n'est pas tenu de rendre impossible toute intrusion ou tout cambriolage, il a une obligation de résultat en ce qui concerne le déclenchement des signaux d'alarme mis en place, en cas d'intrusion.

Le fait de n'avoir pas signalé l'intrusion dénote un défaut du système, dont l'installateur est responsable, indépendamment de savoir s'il est tenu par une obligation de moyens ou de résultat.

Pour se dégager de cette responsabilité, il doit être en mesure de prouver qu'une cause étrangère ne pouvant lui être imputée, a empêché le système de fonctionner.

Or, pour la société de surveillance, c'est à ses clients qu'il appartient d'apporter la preuve de sa faute.

La cour d'appel ne l'a pas suivie et constate que la société ne donne aucune explication susceptible de dégager sa responsabilité et la condamne à verser 6 000 euros d'indemnité, pour les dommages subis, à ses clients.

La société de télésurveillance a été en cassation en soutenant que la cour d'appel a dénaturé le contrat en jugeant qu'elle était débitrice d'une obligation de résultat concernant le déclenchement des signaux d'alarme et qu'elle a violé l'article 1134 du Code civil.

La Cour de cassation a jugé que « c'est hors toute dénaturation des conditions générales du contrat que les juges du fond ont retenu que, concernant le bon fonctionnement de l'installation de télésurveillance, l'installateur était tenu d'une obligation de résultat ».

Quelques articles publiés sur de <https://notre-siecle.com>

Il n'y a pas de raz de marée Sarkozy

publié le 28 septembre 2016

<https://notre-siecle.com/ny-a-de-raz-de-maree-sarkozy/>

Guide pratique de la capacité professionnelle assurance par Jean-Luc Prétricol

publié le 28 septembre 2016

<https://notre-siecle.com/guide-pratique-de-capacite-professionnelle-assurance-jean-luc-pretricol/>

Casque Bluetooth 4.1 Sport intra-auriculaires sans Fil de Tevina

publié le 28 septembre 2016

<https://notre-siecle.com/casque-bluetooth-4-1-sport-intra-auriculaires-fil-de-tevina/>

Présidentielles : États-Unis/ France ça tourne en boucles

publié le 27 septembre 2016

<https://notre-siecle.com/presidentielles-etats-unis-france-ca-tourne-boucles/>

La plénitude du Vide de Trinh Xuan Thua

publié le 27 septembre 2016

<https://notre-siecle.com/plenitude-vide-de-trinh-xuan-thuan-chez-albin-michel/>

Les pompiers – Feux départ – chez Bamboo

publié le 26 septembre 2016

<https://notre-siecle.com/pompiers-feux-depart-chez-bamboo/>

Les Stylos Tampons = un stylo qui intègre un tampon encreur

publié le 26 septembre 2016

<https://notre-siecle.com/stylos-tampons-stylo-integre-tampon-encreur/>

Le Qi Gong des 5 animaux par le Dr Yves Réquena

publié le 22 septembre 2016

<https://notre-siecle.com/qi-gong-5-animaux-dr-yves-requena-chez-guy-trenadial/>

<https://notre-siecle.com>

L'assurance de la responsabilité civile des associations et de leurs membres



Les associations sont des personnes morales au fonctionnement particulier.

Elles sont dirigées par des bénévoles, élus par les membres de l'association, assistés de salariés, alors que certaines fonctions peuvent être exercées par des membres à titre bénévoles qui peuvent être à l'origine ou victimes d'accidents au cours de leur activité.

Ils doivent avoir la qualité d'assuré et de tiers entre eux, pour éviter tout recours et failles dans le système d'assurance et de garantie.

La permanence et l'activité au quotidien des associations, comme la direction du personnel est généralement confiée à un dirigeant salarié, place sous le contrôle du bureau ou du conseil d'administration.

Le contrat d'assurance de responsabilité civile doit être

rédigé en conséquence et doit être vérifié par quelqu'un qui connaît bien l'objet et le fonctionnement de l'association, pour éviter toute faille dans la garantie.

D'une manière générale, la responsabilité des personnes suivantes doit être couverte à l'occasion et pendant leur activité associative :

- Les dirigeants, les représentants légaux ou statutaires, les membres du bureau ou du conseil d'administration dans l'exercice de leur fonction ;
- Les préposés salariés permanents comme dans toute entreprise ;
- Les aides bénévoles ;
- Les moniteurs, animateurs, stagiaires et auxiliaires temporaires.

Et d'une manière générale toute personne substituée dans l'activité de l'association et de comités, centres,

clubs qui lui sont affiliés.

C'est à ce niveau qu'il faut compléter la liste des personnes à inclure dans l'assurance, en fonction des particularités de l'association considérée.

Quand un dommage est causé à une personne extérieure à l'association, un invité de marque, la garantie responsabilité civile doit permettre de l'indemniser, prenez un sportif professionnel de haut niveau ou un violoniste qui vient avec son Stradivarius.

Le fait que les membres de l'association sont des tiers entre eux signifie que les dommages qu'ils peuvent se causer entre eux sont couverts par l'assurance de l'association.

Prenez le cas d'un accident dans une salle de musculation, où l'un des membres blesse un autre membre par l'utilisation malencontreuse d'un appareil de musculation en libre-service.

Il faut être particulièrement attentif à l'exercice des recours.

Les assureurs, après avoir indemnisé la victime d'un dommage en vertu de leur contrat, sont en droit de se retourner contre le tiers responsable, sauf s'il a la qualité d'assuré.

Il faut neutraliser ce risque par des clauses de renonciation ou en conférant aux responsables potentiels d'avance la qualité d'assuré.

Sont concernés les aides bénévoles, membres ou non de l'association.

Ces clauses permettent d'éviter que l'assureur ne demande le remboursement de l'indemnité versée à un membre de l'association ou à un aide bénévole.

Cependant, les associations sont responsables des accidents subis par les bénévoles, en dehors de toute respon-

sabilité car, en règle générale, les tribunaux considèrent qu'il existe une convention tacite d'assistance entre l'association et ses collaborateurs bénévoles, qui peuvent être des membres de l'association ou pas.

De ce fait, l'association doit indemniser ces derniers pour tout accident survenu dans le cadre d'un travail non rémunéré.

Ce risque peut être couvert par l'assurance de responsabilité civile de l'association, sauf à les faire bénéficier de la législation sur les accidents du travail, en accord avec la caisse de Sécurité sociale, qui couvre ses salariés.

C'est un problème délicat où on peut se trouver assis entre deux chaises, face à un accident important et il n'y a pas de solution d'assurance valable autre que la couverture de la responsabilité civile, étendue à ce risque.

L'assurance des véhicules appartenant à l'association ne pose pas de problème particulier, par contre, il faut se préoccuper de l'assurance véhicules des bénévoles et des salariés, s'ils sont utilisés pour les besoins de l'association.

Tout assuré qui utilise son véhicule, qu'il soit salarié ou bénévole pour l'association, doit en faire la déclaration à son assureur en lui demandant de lui en donner acte.

C'est à l'association de le vérifier.

L'association peut souscrire une assurance mission pour garantir les accidents causés aux tiers, par les salariés et par les bénévoles, si le nombre des sorties avec leurs véhicules personnels le justifie.

Cette assurance peut aussi couvrir les dommages subis par les véhicules.

Il ne faut pas se contenter de souscrire un contrat de responsabilité civile tout fait comme il en existe sur le marché, pour en découvrir les lacunes le jour du sinistre, mais en faire étudier les conditions particulières par un professionnel avant de le signer.

Dictionnaire des Assurances 2016

7ème édition

Édité par Franol Services, le dictionnaire est disponible, pour 11,40 € sur les librairies en lignes :

RiskAssur-boutique :

<http://riskassur-boutique.com/dictionnaires/929-dico2016-9166733973.html>

Notre-Siècle/boutique :

<https://notre-siecle.com/boutique/dictionnaires/7-dico2016-9166733973.html>

Faute d'une prise en charge correcte l'état des soins bucco-dentaire des Français laisse à désirer



© Drobot Dean - Fotolia.com

La Cour des comptes vient de renouveler ce constat, un état qui s'aggrave au fil du temps, en mettant en cause le désengagement continue des pouvoirs publics.

C'est le reste à charge des frais, notamment des frais des prothèses qui explique les renoncements aux soins des Français constatés par la Cour des comptes, en faisant valoir l'aggravation de la situation depuis son dernier rapport, qui remonte à six ans, à 2010.

Elle dénonce le « désengagement » et « l'attentisme » des pouvoirs publics dans ce secteur et les appelle à prendre des mesures fortes, au moment où la ministre de la santé se félicite de la maîtrise des dépenses de santé de la Sécurité sociale.

La Cour des comptes constate une « érosion continue »

des prises en charge par l'Assurance maladie en constatant que celle-ci ne rembourse que 33 % des 10,8 milliards de dépenses dentaires annuelles.

Les assurances complémentaires n'en financent guère beaucoup plus, avec 39 %, c'est le poste le moins bien garanti des contrats, car elles ne suivent plus les tarifs des praticiens, ce qui fait que 28 % des dépenses engagées restent à la charge des assurés, sans parler des dépenses non engagées.

Cette situation aurait poussé en 2012 près de 4,7 millions de patients à renoncer à des soins prothétiques, qui sont les soins les plus coûteux, ce qui a pour conséquence que l'état bucco-dentaire de la population française peut être qualifié de médiocre.

C'est en ce moment que se négocient les dispositions

conventionnelles entre l'Assurance maladie, les syndicats de chirurgien-dentiste et les complémentaires santé.

Celles-ci doivent fixer les tarifs des soins pour les cinq prochaines années.

Comme les revalorisations tarifaires accordées dans le passé, pour un montant annuel de 160 millions d'euros, n'ont pas réussi à enrayer la hausse continue des dépassements d'honoraires sur les actes prothétiques, la Cour des comptes estime que la Sécurité sociale devra exiger des contreparties de la part des chirurgiens-dentistes.

Les dépassements représentent 62 % des honoraires des dentistes pour seulement 12 % de leurs actes et la part de ces dépassements dans le total des honoraires progressent, en passant de 47,9 à 52,5 % en 2014.

La Cour constate qu'aucune mesure de maîtrise médicalisée de la dépense n'a été mise en oeuvre, ce qui explique

que les patients, faute de moyens, renoncent de plus en plus à se faire soigner.

Or, le manque de soins bucco-dentaire a des répercussions sur la santé générale des Français et se traduit par d'autres dépenses pour l'Assurance maladie et pour les patients eux-mêmes.

Si les négociations en cours n'arrivent pas, ce qui est hautement probable, à rectifier le tir, en raison de la forte hostilité des chirurgiens-dentistes à renoncer à leurs pratiques actuelles, bien ancrées dans la profession, la Cour des comptes propose que la Sécurité sociale se concentre sur une prise en charge à 100 % des soins conservatoires et chirurgicaux.

Elle laisserait aux complémentaires santé la prise en charge des soins prothétiques à des tarifs plafonnés, couverts par les contrats responsables, les dépassements de ceux-ci n'étant plus assurés par ceux-ci.

La vie des Sociétés - accords / négociations



Sham et Groupe Pasteur Mutualité signent un partenariat commercial

Acteurs mutualistes reconnus du monde de la santé, les deux groupes sont tous deux positionnés sur le marché de la RC professionnelle : Sham auprès des acteurs de la santé, du social et du médico-social ; Groupe Pasteur Mutualité plus spécifiquement, via sa filiale Panacea Assurances, auprès des professionnels de santé libéraux et hospitaliers.

Le partenariat entre Groupe Pasteur Mutualité et Sham per-

mettra d'apporter des réponses efficaces et innovantes aux attentes des professionnels de santé en matière d'assurance IARD et plus particulièrement en matière de risques professionnels.



Il s'inscrit dans un contexte de forte mutation de la chaîne du soin auquel les professionnels de santé doivent s'adapter pour exercer leur métier : développement des Groupements Hospitaliers de Territoires et concentration des cliniques privées, essor de la e-santé, évolution de la pyramide des âges, passage de l'assurance individuelle à l'assurance collective...

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2609161041

Dictionnaire des Assurances 2016 (7ème édition)

Le Dictionnaire des Assurances, plus de 450 définitions, est destiné aussi bien aux professionnels du secteur des assurances, aux étudiants, mais également au grand-public désireux de préciser des définitions.

Édité par Franol Services, le dictionnaire est disponible, pour 11,40 € sur les librairies en lignes :

RiskAssur-boutique : <http://riskassur-boutique.com/dictionnaires/929-dico2016-9166733973.html>

Notre-Siècle/boutique : <https://notre-siecle.com/boutique/dictionnaires/7-dico2016-9166733973.html>

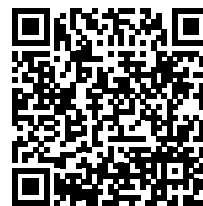


Le groupe de courtage Asselio rachète Geodesk

Pierre Olivier Chanove, fondateur et dirigeant du groupe Asselio, cabinet de courtage en protection sociale, assurance de biens et gestion de patrimoine, annonce le rachat du cabinet parisien Geodesk. Cette acquisition porte Asselio sur le marché de la mobilité internationale.

Geodesk est un cabinet spécialisé qui propose des pro-

grammes d'assurance sur mesure pour les voyageurs d'affaires, les expatriés et leur famille. Les risques politiques, sanitaires, d'insécurité et d'enlèvements sont pris en charge et des couvertures propres à chaque situation sont proposées.



En fonction des destinations, le cabinet réalise l'analyse des risques, propose les garanties les plus adaptées aux différents statuts des personnes, aux situations sanitaires ou politiques ou aux infrastructures hospitalières locales.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2609161157



Gfi Informatique renforce son offre de cybersécurité et devient partenaire d'ITrust

Gfi Informatique, acteur de services et solutions numériques, complète son offre de services et de solutions de sécurité informatique en signant un accord de partenariat avec ITrust, éditeur de technologies en cybersécurité.

Cet accord de partenariat permet à Gfi Informatique de commercialiser auprès de ses clients les produits IKare – scanner de vulnérabilité – et Reveelium – technologie d'analyse comportementale pour la détection des cyberattaques.

Ce partenariat permettra de renforcer la capacité de Gfi Informatique à répondre aux problématiques de ses clients.

« Face aux besoins de cybersécurité de nos clients en perpétuelle évolution, nous souhaitons avoir la réponse la plus complète et modulaire possible, en complément de nos propres solutions. IKare et Reveelium se distinguent en introduisant la notion de proactivité dans la gestion des risques de cybersécurité. Ils permettent d'identifier les risques en amont et de les prévenir », commente Xavier Muller, Directeur de la Branche Infrastructure Services de Gfi Informatique.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2709161518



Ginet Courtage d'Assurances a été choisi par Carcept Accident

Depuis juin 2016, les transporteurs déjà clients de Carcept Prev (Groupe Klesia) pour leur prévoyance ou leur complémentaire santé peuvent bénéficier de tarifs préférentiels auprès de Ginet Courtage d'Assurances pour assurer les risques de leur entreprise, à savoir la responsabilité civile, les dommages aux biens, les flottes de véhicules et les marchandises transportées. Cet accord de partenariat concerne tous les transporteurs situés dans la région Auvergne-Rhône-

Alpes.

Effectivement, Ginet Courtage d'Assurances a été choisi par Carcept Accident pour la distribution exclusive de cette nouvelle gamme de produits d'assurance en raison de sa très bonne connaissance du secteur du transport et de son implantation géographique dans la région Auvergne-Rhône-Alpes avec trois agences à Clermont-Ferrand, Lyon et Grenoble.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2709161534



<http://riskassur-boutique.com>



Euler Hermes annonce un partenariat avec Moody's

Euler Hermes, spécialiste mondial de l'assurance-crédit, a annoncé un partenariat avec Moody's Investors Service pour fournir par Euler Hermes Rating des services de notation spécifiquement adaptés aux besoins des petites et moyennes entreprises (PME) et des « mid-caps ».

Les services de notation seront lancés en 2017 et s'adresseront dans un premier temps aux entreprises allemandes avant d'être déployés dans d'autres pays européens.

Selon Ron van het Hof, Directeur Général d'Euler Hermes Allemagne, Autriche et Suisse, explique « les services de notation sur mesure rendus aux PME par Euler Hermes Rating, y compris le « Mittelstand » allemand, profiteront de la vaste expérience de Moody's dans le développement de méthodes de notation de crédit.



Forte de ses excellents résultats auprès des entreprises allemandes, Euler Hermes Rating contribuera à faciliter l'accès aux capitaux pour les PME européennes, qui recherchent de plus en plus des sources alternatives afin de financer une croissance durable et leurs investissements à l'export. »

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2809161039



Le Groupe SFS assure le Groupe L'Art de Construire

Le Groupe SFS, intermédiaire français en assurance construction a été choisi pour assurer le Groupe L'Art de construire dans le cadre de la construction du 1er magasin Costco en France.

Grâce à son expertise, SFS a proposé les solutions et les garanties les plus adaptées afin de prémunir et couvrir tout risque de dommages et litiges. Le projet, apporté par le courtier Flavio Sorrentino à Grenoble et situé à Villebon sur Yvette (91) comprend l'entrepôt ainsi que le siège social de Costco. Les travaux ont débuté en juillet 2016 et le magasin ouvrira ses portes au printemps 2017.

Fort de son expertise du risque construction depuis plus de 15 ans, le Groupe SFS a su satisfaire précisément aux besoins

du Maître d'Ouvrage Costco France et du Groupe L'Art de Construire pour son projet, que ce soit en assurances de dommages, en assurances de responsabilités ou en garanties financières et contrats spécifiques. En effet, grâce à ses partenariats avec les plus grandes compagnies, SFS propose une gamme de produits complète tant en produits à primes uniques qu'en contrats à primes récurrentes.



Ainsi, ce sont au total dix produits qui ont été pris en garantie : assurance Dommages-Ouvrage (DO), Garanties Complémentaires, Garantie Constructeur, assurance Constructeur Non Réalisateur (CNR), assurance Tous Risques Chantier (TRC), Responsabilité Civile du Maître d'Ouvrage (RCMO), CCRD, Garantie Financière d'Achèvement (GFA) et une deuxième ligne de Responsabilité Civile.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2909161026



Mastercard et LCL lancent la carte LCL Prépayé Entreprise

En coopération avec Mastercard et s'appuyant sur une solution développée par Smart Prepaid, LCL lance une nouvelle carte prépayée permettant aux entreprises et associations de simplifier et sécuriser la gestion des dépenses professionnelles de leurs collaborateurs tout en contrôlant et maîtrisant le budget alloué à ces dépenses.

Valable 4 ans et personnalisable avec le logo de l'entreprise, « LCL Prépayé Entreprise » est une carte de paiement pré-

payée et rechargeable destinée aux entreprises et associations dont les collaborateurs réalisent des achats professionnels – fournitures, petits matériels, ... - ou qui peuvent être amenés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions – transports, restauration, hôtellerie, ...



Les détenteurs de la carte peuvent ainsi retirer des espèces 24h/24 7j/7 et payer chez les commerçants de proximité ou sur les sites marchands, et ce sans être contraints d'avancer les frais.

En savoir plus :

https://www.riskassur-hebdo.com/actu01/actu_auto.php?adr=2909161100

Le PERP n'est intéressant que pour les ménages fortement imposés



Les Français, inflation ou pas, sont des épargnants nés, et les familles ouvrent traditionnellement un livret d'épargne dès la naissance au nom de chaque enfant, alimenté plus ou moins régulièrement par la suite.

Comme ces livrets réglementés rapportent peu, les épargnants se sont tournés vers l'assurance vie à capital garanti, les contrats et compartiments en euros, dont on connaît aujourd'hui le faible rendement, au point que même les assureurs n'en veulent plus et orientent les épargnants vers des placements à risques, ce qui n'est pas du goût, pour le moment, de la majorité d'entre eux.

Entre-temps, le gouvernement a mis en place des outils d'épargne pour la retraite, le PERP (plan Epargne retraite populaire) accessible à tous et le PERCO (Plan d'épargne pour la retraite collectif) qui est un plan d'épargne –re-

traite d'entreprise.

C'est du PERP dont nous voulons parler ici et dont le principal attrait est son avantage fiscal à l'entrée, compensé à la sortie par la taxation de la pension au taux des revenus courants.

Le fait de pouvoir déduire une partie des versements sur un PERP du revenu imposable, constitue un avantage fiscal certain, mais pas pour tout le monde.

Car pour que l'imputation sur le revenu imposable soit un réel avantage, encore faut-il que l'épargnant soit fortement imposé, ce qui concerne concrètement 10 % de la population.

Il faut se situer au moins dans la tranche d'imposition à

Dictionnaire des Assurances 6ème édition - 2015

Le Dictionnaire des Assurances, plus de 400 définitions, est le fruit de l'expérience de notre rédaction, il propose les définitions du vocabulaire utilisé dans le secteur des assurances.



Il est destiné aussi bien aux professionnels du secteur des assurances, aux étudiants, mais également au grand-public désirant préciser des définitions.

Exclusivement disponible sur RiskAssur-boutique
<http://riskassur-boutique.com/dictionnaires/114-dicoassur2015.html>

Un site par comme les autres

<http://notre-siecle.com>

Recueil des interviews publiées par RiskAssur en 2015

Dans ce recueil, nous vous proposons les interviews menées par RiskAssur tout au long de l'année 2015, il regroupe 8 interviews de personnalité très différentes les unes des autres.



Disponible du RiskAssur-boutique
<http://goo.gl/bDDQnk>

Lutter contre la cellulite en 14 fiches

Ce guide dévoile dans une première partie les aliments anti-cellulite et brûle-graisse aux effets rassasiants à privilégier et s'appuie sur des conseils alimentaires de nombreux diététiciens pour avoir une bonne hygiène alimentaire et une bonne ligne de conduite alimentaire pour toute votre vie !



Disponible du RiskAssur-boutique pour 3€
<http://bit.ly/1h9A1NG>

Les actes du préposé au cours de ses déplacements

Les commettants (les employeurs) sont responsables des actes commis par leurs préposés (leurs employés), aussi bien au sein de l'entreprise, que lors de leurs déplacements en dehors de l'entreprise. Les commettants doivent assurer la réparation des dommages causés aux tiers par leurs préposés. La Responsabilité Civile (RC) des commettants est engagée.



Disponible du RiskAssur-boutique pour 49,80 €
<http://riskassur-boutique.com/theses/786-prepose-9782916673385.html>

Votre publicité ICI

Pour réserver, en savoir plus, ...

Contactez Olivier Kauf
olivier@riskassur.com
01 55 33 12 55

Point de vue

30 % et, de préférence au-delà, les autres contribuables, moins imposés ont peu ou pas d'intérêt à s'intéresser à un tel produit qui, à regarder de près, ne mérite pas, de ce fait l'épithète de « populaire ».

Au moment du départ à la retraite, seulement 20 % de l'épargne est récupérable sous forme d'un capital, le reste étant automatiquement transformé en rente.

Cela ne devrait pas poser de problème, dans la mesure où un plan d'épargne retraite a pour objet de garantir à son souscripteur un complément de revenu sous la forme d'une rente, venant s'ajouter aux autres pensions qui lui sont dévolues.

Les versements effectués sur Perp ne sont pas récupérables, car ils sont destinés à être capitalisés.

Cependant, ils sont récupérables dans des cas particuliers et notamment en cas d'invalidité du souscripteur, de décès du conjoint ou encore s'il se trouve en fin de droits au chômage.

Bien entendu, il est toujours possible de suspendre les versements.

Le Perp est un plan de retraite par capitalisation et la rente à en attendre résulte de deux facteurs, le montant de l'épargne accumulée et le taux de conversion de ce capital en rente.

Celui qui s'est contenté de verser chaque mois 100 euros soit 360 versements en 30 ans, aura investi 36 000 euros dont les revenus, sous déduction des frais auront juste compensé l'inflation.

Vu sous cet angle, il faut avoir accumulé au moins un million d'euros pour pouvoir compter sur une pension à peu près significative.

Le taux de conversion est celui en vigueur au moment de la conversion du capital en rente viagère et il dépend de l'espérance de vie du crédit rentier.

Aujourd'hui, ce taux est à 65 ans de 3,52 % à appliquer au montant de l'épargne à convertir.



Préventica

CONGRÈS // SALONS

SÉCURITÉ / SÛRETÉ

RENNES GRAND OUEST
4,5,6 OCT

2016

CONFÉRENCE D68

« Habilitation ÉLECTRIQUE :
les évolutions. »
► CARSAT/INRS

L'événement de référence Sécurité des Personnes
et des Biens dans les régions de France



Sous le Haut Patronage du Ministère de l'Intérieur



PROGRAMME COMPLET & INSCRIPTION GRATUITE SUR

www.preventica.com

Code
RM317C

La Maîtrise des Risques

le 1er ouvrage de RiskManagement en français

Le Riskmanagement est né aux Etats-Unis, et a été adapté au marché français à la fin des années 1970. C'est ainsi, qu'en 1978, Erik Kauf – grâce son expérience professionnelle – a écrit le 1er ouvrage de Riskmanagement en français et adapté à la France : La Maîtrise des Risques.

Effectivement, Erik Kauf a géré pendant 15 ans les assurances des risques pétroliers d'une société nationale, dont l'exploitation du gisement de Gaz de Lacq en Aquitaine, avant d'être appelé, en 1975 par l'un des grands patrons de l'époque, une multinationale française dans le domaine du verre et de l'alimentation, pour mettre de l'ordre dans la couverture de ses risques.

Notons, pour la petite histoire, que Erik Kauf était face à un questionnement : comment traduire en français, l'expression américaine Riskmanagement ?

Pour la première partie de l'expression, « risk » la transposition était évidente, c'était « risques » (au pluriel, il est rare qu'il n'y ait qu'un seul risque).

Mais rester la transposition du mot « management », que prendre « direction », « gestion », . . . tout cela n'était pas satisfaisant.

Un risque ça ne se dirige pas, donc « direction » n'était pas conforme à l'idée de Riskmanagement.

Mais est-ce que l'on gère les risques ? pas davantage., de ce fait le mot « gestion » n'était pas plus satisfaisant.

Erik Kauf a considéré que les risques ne devaient pas être dirigés ou gérés, mais « maîtrisés », d'où le titre « La Maîtrise des Risques ».

Nous vous proposons de découvrir (ou de redécouvrir) cet ouvrage dans une ré-édition en version intégrale, qui vous permettra d'avoir une vue synthétique et complète de ce domaine.

Cet ouvrage n'a pas vieilli, ses principes, ses idées, . . . peuvent toujours être utilisés.

Sur tous les autres ouvrages écrits, « La Maîtrise des Risques » a un énorme avantage, il est synthétique et il fait le tour complet de la matière en moins de 150 pages.

Si vous travaillez dans ce domaine, cet ouvrage vous rappellera les principes de bases et d'où vient le métier que vous exercez au quotidien.

Si vous ne travaillez pas dans ce domaine, « La Maîtrise des Risques » vous permettra de comprendre facilement et rapidement le Riskmanagement en France.



La ré-édition de « La Maîtrise des Risques » est exclusivement disponible sur RiskAssur-boutique :
<http://riskassur-boutique.com/etudes/13-la-maitrise-des-risques.html>

L'homme qui est un omnivore est gagné par le véganisme



© yuliaholovchenko - Fotolia.com

Le véganisme se définit par une alimentation végétale équilibrée destinée à se substituer à une alimentation omnivore, comportant une part de viande d'animaux d'élevage.

Dans l'ancien temps, l'homme était un chasseur, pour se nourrir, avant de devenir, progressivement un éleveur.

La viande qu'il consomme depuis des années provient d'un animal qui a été mis au monde et élevé, dans le seul but d'être tué pour donner de la viande, du cuir, du duvet et d'autres biens de consommation, mais aussi pour donner de son vivant du lait, des oeufs et de la laine et, d'une manière générale, tout ce qui est nécessaire à notre vie quotidienne.

Tout une industrie, c'est créée à partir des produits issus de l'élevage, qui ne se limite pas à l'alimentation et sur

laquelle on devra, un jour, tirer un trait.

En 2012, lors d'une déclaration signée à l'université de Cambridge en Grande-Bretagne, un groupe d'experts internationaux en neurosciences et cognition animale a affirmé que ses recherches démontraient la réalité de la conscience animale.

Ces chercheurs ont confirmé ce que toute personne en contact avec des animaux peut constater, qu'il s'agisse d'un animal de compagnie, souvent leur ami fidèle ou d'une vache dans un champ.

Les animaux sont incontestablement sensibles à leur environnement et savent exprimer leurs sentiments.

C'est dans ce contexte qu'a la suite d'enquêtes menées dans plusieurs abattoirs français et diffusées par l'asso-

ciation L214, que nous avons eu l'occasion d'évoquer dans RiskAssur, que la question de l'abattage des animaux a suscité un débat d'ordre national.

Les consommateurs de viande ont pu prendre connaissance des souffrances endurées par les animaux d'élevages dans des abattoirs qui ne respectent pas les dispositions réglementaires qui leur sont applicables, mais sans savoir si le sort des animaux qui passent par les abattoirs qui les respectent est meilleur.

Après la tenue de débats à l'Assemblée nationale et au Sénat portant sur la sensibilité animale, une commission d'enquête a été créée il y a quelques mois afin d'étudier les conditions d'abattage des animaux de boucherie dans les abattoirs français.

Malheureusement, quelle que soient la méthode d'abattage, toutes les enquêtes montrent des animaux en détresse et en grande souffrance, conscients du sort qui leur est réservé.

Les solutions possibles, voire proposées par la commission parlementaire n'y changeront rien, sauf à modifier profondément nos modes de consommation et une transition vers un modèle agricole durable et respectueux de la vie des animaux et de notre environnement.

D'après les affirmations des spécialistes de la nutrition, une alimentation végétale équilibrée pourrait se substituer à une alimentation omnivore, donc pas seulement sans viande mais aussi sans les produits issus de l'élevage, comme les produits laitiers et les oeufs.

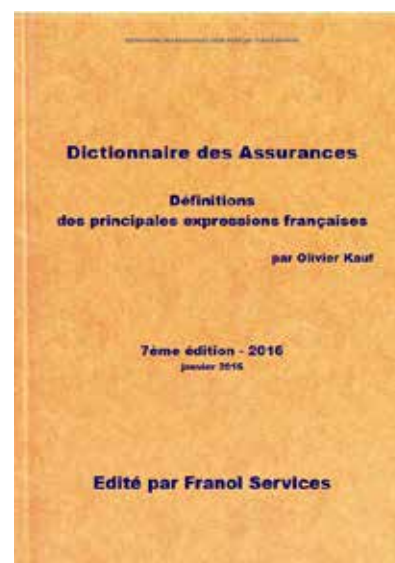
Nous pouvons avoir des doutes malgré les avis rassurants exprimés par exemple par l'Association américaine de diététique selon laquelle cette alimentation est appropriée à tout âge de la vie et même souvent bénéfique pour la santé.

De toute manière, notre mode de vie devra évoluer dans le cadre de la lutte contre le réchauffement atmosphérique en sachant que l'élevage est responsable de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre, il est la cause de 70 % de la déforestation et qu'il faut en moyenne 15 000 litres d'eau, un produit de plus en plus rare, pour produire un seul kilo de viande de boeuf.

Cette réalité conduira notre société, par la force des choses, vers le véganisme.

Dictionnaire des Assurances 2016

7ème édition



7ème édition (2016) du Dictionnaire des Assurances, élaboré par Olivier Kauf, avec le concours de nombreux professionnels.

L'édition 2016, du dictionnaire des Assurances (revue, corrigée et enrichie) vous propose plus de 450 définitions de mots et d'expressions utilisées dans le secteur des assurances.

Ce dictionnaire sera utile :

- aux professionnels, nul n'est à l'abri d'un doute sur la définition d'un mot ou d'une expression.
- aux étudiants devant se familiariser avec le vocabulaire de la profession.
- aux particuliers pour comprendre avec précision des termes techniques présents dans les contrats, courriers, quittances, envoyés par leur assureur.

Le dictionnaire des assurances est proposé en format A4 numérique PDF (95 pages), lisible sur un ordinateur ou une tablette, avec la possibilité d'imprimer, de faire des recherches (si le lecteur PDF utilisé le permet), de copier de définitions.

Édité par Franol Services, le dictionnaire est disponible, pour 11,40 € sur les librairies en lignes :

RiskAssur-boutique :

<http://riskassur-boutique.com/dictionnaires/929-dico2016-9166733973.html>

Notre-Siècle/boutique :

<https://notre-siecle.com/boutique/dictionnaires/7-dico2016-9166733973.html>

La fermeture des voies sur berges à Paris à la circulation automobile fait grand bruit



Leur création, par le président Georges Pompidou, à l'époque des autoroutes urbaines, était dans l'air du temps et nous avons échappé de justesse à une autoroute traversant Paris du Nord au Sud.

C'est le président Valérie Giscard d'Estaing qui a bloqué la fin de la construction de la voie sur berge rive gauche de la Seine, au grand dam des automobilistes voulant traverser la capitale dans les deux sens.

Aujourd'hui, le temps est venu de libérer les centres-villes de la circulation automobile en interdisant la circulation à tous ceux qui peuvent y accéder autrement et à éloigner les rocades des zones habitées, pour protéger la population contre une pollution devenue mortelle.

Ce sont des projets à long terme qui devront s'inscrire dans des réalisations d'aménagement des villes en phase avec la lutte contre le réchauffement climatique déjà per-

ceptible et qui nous attendent.

La fermeture progressive des voies sur berge décidée par la municipalité avec l'accord de l'Etat va dans ce sens et doit être poursuivie malgré les difficultés qui en résultent pour les automobilistes qui entrent et qui sortent de Paris, en sachant que les « vrais Parisiens » se déplacent de moins en moins en voiture personnelle dans la capitale.

Ils disposent pour leurs déplacements en ville d'un réseau de transport en commun, Métro et bus satisfaisant et des taxis, complétés désormais par des VTC en nombre suffisant.

Si l'on ferme un tronçon de voie sur berge ou en supprimant une voie de circulation sur deux on crée, dans un premier temps, un embouteillage en aval inextricable, puis on crée des embarras de circulation dans les zones où se reporte progressivement la circulation.

Puis les choses s'arrangent lorsque le trafic est en « voie d'évaporation ».

L'expérience montre que les perturbations liées à la fermeture d'un axe routier n'ont qu'un temps et sont loin d'être aussi alarmants que les prédictions, observe Phil Goodwin, professeur en politique de transport de l'University College de Londres., qui a étudié le cas de quelque 70 villes, dans 11 pays, ayant restreint ou supprimé des voies de circulation.

Cependant, la situation est difficile pour les automobilistes qui viennent travailler dans la capitale, pour les artisans qui transportent leurs outils de travail, pris dans le piège des embouteillages et qui doivent trouver une autre solution pour venir dans la capitale.

Il y a aussi les commerçants, qui peuvent être livrés tôt le matin, mais qui perdent une partie de leur clientèle qui reporte leurs achats sur Internet, qui est en progression constante.

Passé les ajustements, la circulation s'ordonne d'elle-même, constate Phil Goodwin, sa baisse peut être plus ou moins forte selon les possibilités de report et s'explique par des changements de comportement.

Certains automobilistes se contentent de changer d'itinéraires, d'autres optent pour un autre moyen de déplacement, s'essaient au télétravail certains jours de la semaine et au co-voiturage.

L'évaporation du trafic n'est pas une théorie, les premières mesures ont commencé à Paris du temps de Jean Tiberi et grâce à celles prises pour réduire la place de la voiture dans la capitale, le trafic automobile a diminué de 28 % depuis 2001, même si l'on ne s'en aperçoit pas toujours, alors que les embouteillages mémorables relèvent du passé.

Une étude d'Airparif confirme cette réduction par son impact sur la qualité de l'air, qu'il faut poursuivre par étapes.

<https://notre-siecle.com>

La Maîtrise des risques

le 1er ouvrage de RiskManagement en français



Le Riskmanagement est né aux Etats-Unis, et a été adapté au marché français à la fin des années 1970. C'est ainsi, qu'en 1978, Erik Kauf – grâce son expérience professionnelle – a écrit le 1er ouvrage de Riskmanagement en français et adapté à la France : La Maîtrise des Risques.

Effectivement, Erik Kauf a géré pendant 15 ans les assurances des risques pétroliers d'une société nationale, dont l'exploitation du gisement de Gaz de Lacq en Aquitaine, avant d'être appelé, en 1975 par l'un des grands patrons de l'époque, une multinationale française dans le domaine du verre et de l'alimentation, pour mettre de l'ordre dans la couverture de ses risques.

Nous vous proposons de découvrir (ou de redécouvrir) cet ouvrage dans une ré-édition en version intégrale, qui vous permettra d'avoir une vue synthétique et complète de ce domaine.

Cet ouvrage n'a pas vieilli, ses principes, ses idées, . . . peuvent toujours être utilisés.

Sur tous les autres ouvrages écrits, « La Maîtrise des Risques » a un énorme avantage, il est synthétique et il fait le tour complet de la matière en moins de 150 pages.

La ré-édition de « La Maîtrise des Risques » est exclusivement disponible sur RiskAssur-boutique :

<http://riskassur-boutique.com/etudes/13-la-maitrise-des-risques.html>

L'ONU envisage la mise en place d'un plan d'action mondial contre l'usage inapproprié d'antibiotiques



© BillionPhotos.com - Fotolia.com

Le phénomène de résistance aux antimicrobiens que sont les antibiotiques était à l'ordre du jour le 21 septembre, de l'Assemblée générale de l'ONU à New York.

Pour son secrétaire général, Ban Ki-moon, cette résistance est devenue une préoccupation qui n'est pas seulement sanitaire, mais aussi « une menace fondamentale à long terme pour la santé humaine, la production durable de nourriture et le développement ».

Nous y voyons un drame immédiat pour celui qui meurt, et ils sont des millions partout dans le monde, d'une infection bactérienne, faute de disposer pour eux d'un antibiotique auquel les bactéries qui les rongent, ne résistent pas.

Les antibiotiques, d'abord la pénicilline découverte par hasard en 1928 par Alexander Fleming, ont révolutionné la médecine et sauvé de millions de vies.

Avant que la chimie de synthèse développe des antibiotiques en grand nombre, les premiers étaient produits par des micro-organismes, à l'image de la pénicilline.

Cependant, cet élan s'est accompagné d'un usage trop souvent inapproprié, à commencer par des prescriptions, aux demandes des patients, d'antibiotiques contre des infections virales, auxquelles trop de médecins n'ont pas résisté pour ne pas se fâcher avec des clients et l'usage systématique dans l'élevage, pour faire grossir les bêtes.

Il faut savoir que l'apparition de résistance aux antibiotiques chez les bactéries est un processus naturel résultant

tant de la mutation d'un gène et qu'il est illusoire d'espérer faire disparaître cette transformation.

Dans ces conditions, sauf à pouvoir développer à l'infini de nouveaux antibiotiques de plus en plus puissants et aux spectres de plus en plus larges, il faut impérativement arriver à un usage raisonné de ceux dont nous disposons.

Alors, que peut faire l'ONU ?

Différents rapports nationaux et internationaux ont convergé pour souligner l'urgence d'une riposte mondiale et coordonnée à la résistance aux antimicrobiens.

Il faut changer les pratiques, surveiller le phénomène de résistance à l'échelle mondiale, relancer la recherche et la financer.

Il faut rendre les traitements accessibles à tous, sous peine d'un effet boomerang.

L'actuelle réunion de haut niveau de l'Assemblée générale de l'ONU débouche sur une déclaration d'engagement des chefs d'Etat à adopter une approche générale

concentrée afin de s'attaquer aux causes fondamentales de la résistance aux antimicrobiens dans tous les domaines et en particulier la santé humaine, la santé animale et l'agriculture.

Elle s'appuiera sur le Plan d'action mondial de lutte contre la résistance aux antimicrobiens que l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, a élaboré en 2015, en coordination avec l'Organisation mondiale pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO et l'Organisation mondiale pour la santé animale.

Pour prévenir les infections et diminuer la nécessité de recourir aux antibiotiques, les Etats ont souligné l'importance de la vaccination, de l'eau potable, de l'assainissement et de l'adoption d'une bonne hygiène dans les hôpitaux où sévissent les maladies nosocomiales et dans le secteur de l'élevage.

L'ONU insiste par ailleurs sur le fait que le caractère abordable des nouveaux antibiotiques et de ceux existants, leur accessibilité, les vaccins et les autres outils médicaux devraient être des priorités mondiales et tenir compte des besoins de tous les pays.

Communiqué

S'ils n'évoluent pas, les comparateurs d'assurances actuels seront effacés par de nouveaux arrivants

L'objectif de cette prospective est d'imaginer comment les comparateurs d'assurances pourraient évoluer ces prochaines années.

Aujourd'hui, les comparateurs d'assurances permettent, dans de nombreux domaines (assurance auto, moto, habitation, santé, ...) de comparer des contrats d'assurances pour permettre à l'internaute d'avoir une vision du marché et, s'il le désire, de souscrire en ligne ou bien d'être mis en relation avec un intermédiaire d'assurances (normalement proche de son domicile). Parce que le secteur de l'assurance est réglementé, les sociétés ouvrant des comparateurs d'assurances sur internet sont des intermédiaires d'assurances, des Courtiers d'Assurances.

Le marché est – aujourd'hui - porteur, il y a de plus en plus de sites de comparateurs d'assurances.

Pour autant, pour faire sa place, ce n'est pas uniquement une question d'argent, la preuve, la puissante société Google, a dû, quelques mois après avoir lancé un comparateur d'assurance en

France, le fermer !

Évidemment, ces sites ne proposent pas de comparer TOUS les contrats disponibles de tous les assureurs, mais uniquement une comparaison des compagnies avec lesquelles ils ont passé des accords.

C'est un marché jeune, qui se cherche, qui doit prendre ses marques.

L'objet de ce dossier est d'imaginer, ce que pourrait être les comparateurs dans quelques années, tant sur le plan de la forme que du fond. Et de s'interroger sur l'avenir des actuels comparateurs et du risque, qu'ils ont de se faire supplanter - rapidement - par de nouveaux arrivants.

Cette prospective est volontairement synthétique, (32 pages, imprimés en format A4), car elle contient un condensé d'idées, abondant de manière très pointue cet unique sujet « l'avenir des comparateurs d'assurances ».

Ce dossier « **L'avenir des comparateurs d'assurances** » vous donnera des pistes de réflexion pour faire évoluer votre comparateur, vous lancer sur ce marché ou comprendre les évolutions de ce marché.

Ce dossier est exclusivement en vente sur la Librairie en ligne de RiskAssur :
<http://riskassur-boutique.com/prospective/16-prospective-l-avenir-des-comparateurs-d-assurances.html>

Offres d'emploi

1/4 de page

surface utile : 140 mm de haut x 90 mm de large

tarif :

- 1 publication : 100 euros ht
- 5 publications : 420 euros ht
- 10 publications : 700 euros ht

La TVA - actuellement - applicable est de 20%

1/8 de page

surface utile : 90 mm de haut x 68 mm de large

tarif :

- 1 publication : 60 euros ht
- 5 publications : 250 euros ht
- 10 publications : 450 euros ht

La TVA - actuellement - applicable est de 20%

Quelques explications sur la publications des offres d'emploi dans le magazine RiskAssur-hebdo

Les annonces des offres d'emploi sont à fournir en format «pdf» à envoyer à webmaster@riskassur.com, au plus tard, le Mercredi matin précédent la publication (*sauf jours fériés, août et les 2 dernières semaines de décembre, RiskAssur-hebdo est envoyé chaque Vendredi à près de 19 000 abonnés*).

La composition de chaque encart d'offre d'emploi est libre (et peut contenir plusieurs offres) et réalisé sous la responsabilité de l'annonceur.

Le format numérique du magazine RiskAssur-hebdo, permet aux annonceurs d'intégrer un (ou des) lien(s) hypertextes.

Les packages «offres d'emploi» de 5 et 10 publications sont à utiliser dans les 12 mois à partir de la date d'achat.

Les packages (1, 5, 10 offres) sont payables à la commande (avant la publication de la première offre).

Au delà des packages proposés, des compositions sur-mesures sont possibles (formats différents, insertion des offres au sein des premières pages du magazine, ...), contacter Olivier Kauf pour l'établissement d'un devis gratuit (sans obligation de votre part).

1/4 de page

surface utile : 190 mm de haut x 68 mm de large

tarif :

- 1 publication : 100 euros ht
- 5 publications : 420 euros ht
- 10 publications : 700 euros ht

La TVA - actuellement - applicable est de 20%

1/2 de page

surface utile : 190 mm de haut x 135 mm de large

tarif :

- 1 publication : 170 euros ht
- 5 publications : 720 euros ht
- 10 publications : 1200 euros ht

La TVA - actuellement - applicable est de 20%

<http://notre-siecle.com>

Une photo, une explication...

Jean-Claude Barousse



Conditions de prise de vue : F:13 – 1/80 - 200 Iso

Cette photo n'aurait aucun intérêt – même pas documentaire – si ce n'est ces taches rouges qui donnent vie à ce paysage « éclusier ».

Et, remarquez, sur votre droite, le panneau, rouge forcément, qui ramène le regard sur l'essentiel : le poste de commandement de l'écluse de Pontoise...

Étant donné que l'idée principale était de guider le regard par une ligne oblique ponctuée de points de rappel rouge, la technique photo d'exposition a privilégié la profondeur de champ (faible ouverture du diaphragme)

Moralité de cette photo :

Ne prenez pas vos photos au hasard ; apprenez à aiguïser votre regard.

Prenez le temps de flâner.

Recherchez l'élément qui donnera sens, vie, à ce qui vous a paru digne d'intérêt.

Sachez mettre en place tout cet ensemble pour qu'il soit cohérent pour le regard d'un autre...

Jean-Claude Barousse
Auteur-Photographe
<http://jclbarousse.free.fr>
www.jclbarousse.fr



Guide pratique de la capacité professionnelle assurance

Ce guide pratique reprend l'ensemble du programme de formation réglementaire des intermédiaires en assurance.

Avec une approche très pédagogique, à la portée de tous, il permet à ceux qui pratiquent ou souhaitent pratiquer l'intermédiation en assurance de connaître et comprendre les bases fondamentales de l'assurance. Agents généraux, courtiers, mandataires, conseillers salariés, formateurs, étudiants, candidats à l'intermédiation... et mêmes assurés, avec ce guide pratique l'assurance n'aura plus aucun secret pour vous !

Avec plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de l'assurance et de la gestion de patrimoine, Jean-Luc PETRICOUL est un consultant formateur expert, très apprécié des professionnels de l'assurance.

Dès la publication de l'arrêté du 11 juillet 2008 fixant les programmes réglementaires de formation de la capacité professionnelle assurance, il s'est spécialisé dans ce domaine.

Auteur : Jean-Luc Pétricol
 Editeur : JLP Consultant
 Prix : 29 €
 Code ISBN : 978-2356824929



Assurances : mode d'emploi

Ce guide pratique et juridique à la portée de tous traite de manière pédagogique et simple des principaux contrats d'assurance destinés au public, qu'il s'agisse de contrats obligatoires (contrat multirisque habitation, assurance auto / moto) ou de contrats facultatifs (assurance

vie, assurance scolaire, assurance de protection juridique, assurance annulation voyage, assurance emprunteur, assurance obsèques, assurance des accidents de la vie ou PERP) ainsi que de ceux destinés aux PME-TPE (responsabilité civile exploitation, vol, bris de machine, incendie, produits livrés, perte d'exploitation, dégât des eaux etc.).

Il donne les clés pour bien choisir son assurance, les éléments pour bien connaître ses droits et les moyens pour les faire valoir.

Auteur : Alban Fréneau
 Editeur : Puits Fleuri
 Prix : 24 €
 Code ISBN : 978-2867395901

Solutions des jeux de réflexion

du précédent numéro

M	O	D	E	M		S	I		S	T	R	I	E	
I			R	O	M	A	N	C	E	R		N	U	E
C				D	I	S	S	O	N	A	N	T	E	S
M	A	R	F	I	L		A	N	E	M	I	E		S
A	N	E		L	I	E	N	T			E	R	S	E
C	O	M	P	L	E	X	E	R			E	P	I	S
N		L	O	U	P		A	V	I	S	E	S		
T	Y	R	A	N		E	N	C	A	N		L	A	S
E	M	E	T		F	R	E	T		D	A	L	L	E
R	E	T	R	E	C	I		U	L	U	L	E		L
C		R	E	N	O	M		A	U	S	T	R	A	L
E	C	A	R	T		E	L	L	E		H	A	T	E
T	O	N		E	N	N	U	I		F	A	I	T	E
	E	S	P	R	I	T		S	O	U	E		I	
F	U	M	E			A	B	E	R	R	A	N	T	E
O	R	E	S			T	A	R	G	E		E	R	S
N		T	E	S	T	E	S		A	T	H	E	E	S
C	A	T	E	C	H	U	M	E	N	E				A
A	I	R		A	E	R	A	T	E	U	R			Y
	L	E	S	T	S		T	E		R	E	P	U	E

3	5	4	6	8	9	7	1	2
7	1	2	3	5	4	6	8	9
8	6	9	7	1	2	3	4	5
5	3	8	2	4	7	9	6	1
9	4	7	1	6	5	2	3	8
1	2	6	9	3	8	4	5	7
4	7	5	8	9	6	1	2	3
6	9	3	5	2	1	8	7	4
2	8	1	4	7	3	5	9	6

9	3	5	2	4	1	6	8	7
4	7	6	8	5	9	1	3	2
1	8	2	3	7	6	5	9	4
3	6	4	5	8	7	9	2	1
7	1	9	4	6	2	8	5	3
5	2	8	1	9	3	4	7	6
8	5	3	7	1	4	2	6	9
6	4	7	9	2	8	3	1	5
2	9	1	6	3	5	7	4	8

3	1	2	4	8	6	9	7	5
4	6	7	3	5	9	2	8	1
8	5	9	1	7	2	6	4	3
7	2	6	8	1	5	4	3	9
9	3	8	7	2	4	1	5	6
5	4	1	9	6	3	7	2	8
1	9	4	5	3	7	8	6	2
2	7	5	6	9	8	3	1	4
6	8	3	2	4	1	5	9	7

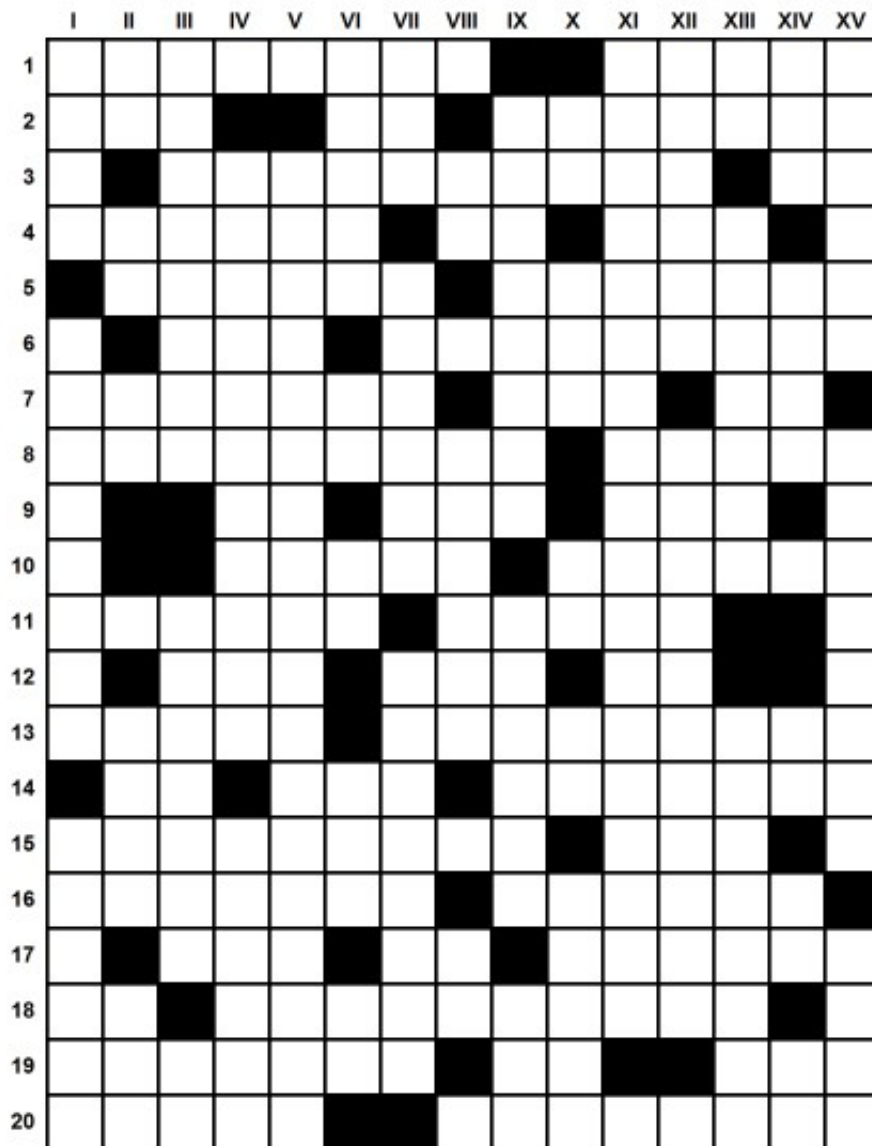
Détente

Horizontalement

1. Qui croit en Marx - Affaire judiciaire
2. Avoir de l'audace - Adverbe - Sorte de veste
3. Classeraient par ordre - curriculum vitae
4. Etat d'Albanie - Moins de deux - Pied de vigne
5. Un mot pour un autre - Tâche arrondie sur les ailes
6. Cost Paid To - Désespéré
7. Manifeste - On y dort - Exclamation enfantine
8. Ancien mouvement politique anglais - Dynastie
9. Toi Amas - Animal têtue
10. Petit canal côtier - Ville canadienne
11. Dégâts pour un navire - Désavouer
12. Pagination Assister par Ordinateur - Conifère à aiguilles - Tout ce qui brille ne l'est pas
13. Il est dans les maisons à Noël - Venir à nouveau
14. Cobalt - Pas habillée - Pas amie
15. Faire sortir une bête de son gîte - Principe de pensée
16. Voler en trompant - Coupera du bois
17. Se comporter - Décimètre - Contre les bosses
18. Directeur général - Petits cafés
19. Rendre concis - Marque l'origine - Ordre
20. Nommer par un vote - Presser

Verticalement

- I. Petite montagne - Faire une entaille - Couper dans la longueur
- II. Meilleur carte - Pas elle - Indique l'étonnement - Chaland déchargement des navires - Transforme l'eau en glace
- III. Désavouer - Fournir - Note de musique
- IV. Rendre - Aubergiste
- V. Tendance à multiplier les institutions
- VI. Cachet officiel - Amusé Internet Explorer - Avant deux - Pas ma
- VII. Action de tirer - Repos dans la journée - Etre avant
- VIII. A le Désolée - Millimètres
- IX. Lunettes - A l'égard de - Sorte de gardon
- X. Pour une étoffe - Qui ne dit mot - Indéfini de la troisième personne - Préfixe privatif - Mourir
- XI. Des camps de concentration
- XII. Table pour le culte - Donner une sépulture
- XIII. Et coutume - Sauter d'un plongeur - Couvrir de poudre d'émeri
- XIV. Il creuse le sillon - De la famille des cervidés - Exprime la négation - Actinium - A moi
- XV. convoiter - Qui sont de même niveau - Possédez



Difficile

		9				2		1
			4					5
3								7
			4					
			3				4	8
2		8		7				6
6					1			4
	5					8		
			8	9	6			

Intermédiaire

6		2					1	9
	5				9			
9			8				6	3
	4		6		5			
						1		
			2	9				
3		1		8		6		
5						2	7	
							8	1

Facile

9								7
6		5				7		
	8						6	
			5	3				
	2		9				3	4
							8	6
		7						1
						1	3	

<http://riskassur-boutique.com>

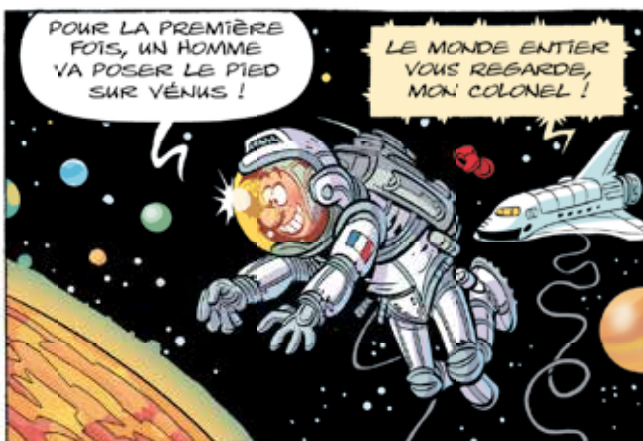
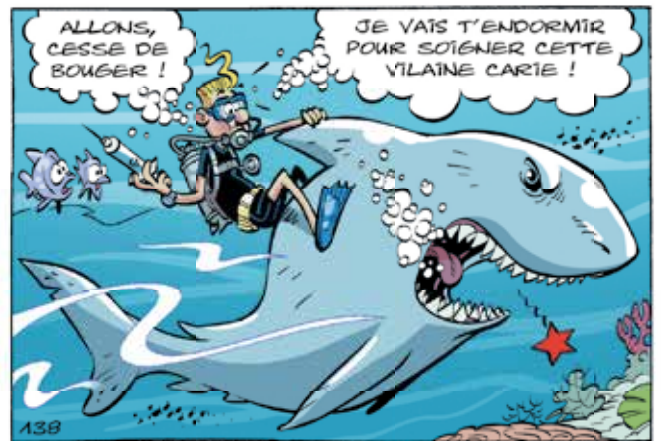
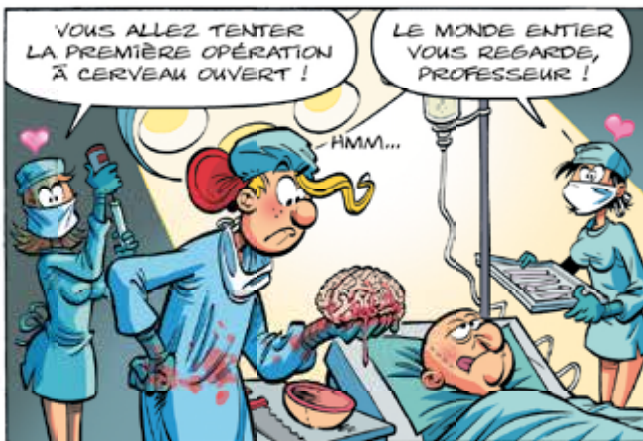
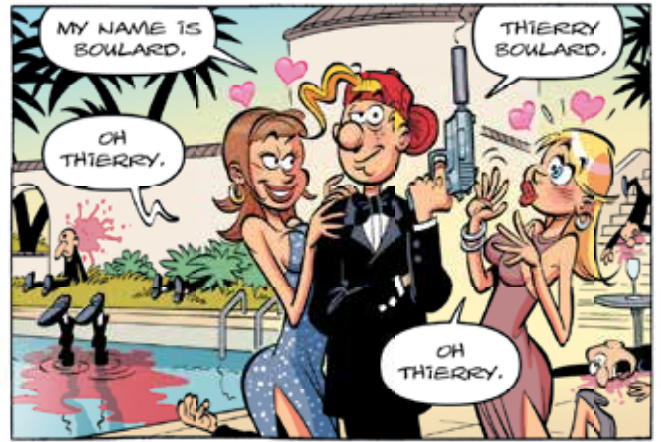


Boulard

4 tomes disponibles en librairie



Erroc & Mauricet, d'après le personnage créé par Pica & Erroc ©Bamboo Édition - www.bamboo.fr



Courrier des Lecteurs



Saisie du bureau de tarification en matière d'assurance de construction

Comment saisir le bureau de tarification ?

Réponse de RiskAssur

Il faut adresser une demande de garantie, par lettre recommandée avec avis de réception, soit directement à l'une des compagnies, ou à son agent général, qui pratique l'assurance construction, à condition de remplir les conditions professionnelles requises.

En cas de refus ou sans obtenir de réponse, il est possible de saisir le Bureau Central de tarification.

Le Bureau central désignera, après étude de la demande la compagnie qui doit délivrer l'assurance, car il

s'agit d'une assurance obligatoire, aux conditions qu'il fixera.

Assurance d'une résidence secondaire

Que faut-il assurer impérativement ?

Réponse de RiskAssur

Pour ce qui est des dommages immobiliers, vous devez vous assurer en valeur à neuf.

Vous devez vérifier s'il y a lieu la garantie des dépendances non attenantes au bâtiment principal, non couverts automatiquement.

Vous pouvez demander la garantie des honoraires d'un expert « assuré », qui devra vous assister en cas de sinistre important.

Pour l'assurance du contenu, regardez la clause d'inhabitation, la garantie du vandalisme et les mesures de sécurité à observer pour être garanti contre le vol par effraction et les dégâts des eaux.

Pour ce qui est de votre responsabilité de propriétaire d'immeubles, celle-ci ne devra pas se limiter aux dommages provoqués par les seuls biens assurés, mais englober ceux provoqués par

les arbres, plantations, portails et clôtures.

Pour votre responsabilité civile de chef de famille, faites ajouter les activités non couvertes par la garantie attachée à ce titre à votre domicile principal.

Justification du paiement de la prime

Je n'obtiens pas de réponse de l'agent général d'assurances à ma demande de quittance de prime, alors que celle-ci m'est réclamée avec insistance par le gérant de l'immeuble.

Quelle est la solution ?

Réponse de RiskAssur

Normalement, l'assureur doit vous délivrer une quittance à la première demande d'autant plus qu'il sait que vous pouvez en avoir besoin.

Adressez au gérant une photocopie de l'appel de prime et de la preuve de votre règlement ou adressez-vous directement à la compagnie qui vous assure.

Quant à la fiabilité de cet agent général, vous pouvez en tirer des conclusions.

Perdre des kilos sans régime par la méthode du non-régime

comment j'ai perdu plus de 10 kilos sans faire de régime

Je ne suis ni médecin, ni diététicien, je veux juste vous faire partager mon expérience qui m'a permis de perdre, sans aucun effort et en un peu plus de six mois, plus de 10 Kg.

Par Olivier Kauf

<https://notre-siecle.com/boutique/home/4-perdre-des-kilos-sans-regime.html>

